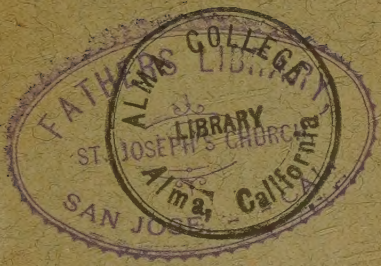
FATHERS LIBRARY
ST. JOSEPH'S CHURCH
SAN JOSE
ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

814

DIRECTOIRE

DES

CONGRÉGATIONS

DANS LES COLLÉGES

CONSEILS PRATIQUES

Par le R. P. CHARLES FRANCHET,
De la Compagnie de Jésus.

Frater, qui adjuvatur à fratre, tamquàm civitas firma.
(PROV. XVIII, 19).

A. M. D. G.

ALMA COLLEGE
060.51
LIBRARY
F846
Alma, California

FATHERS' LIBRARY
ST. JOSEPH'S CHURCH
SAN JOSE, CAL.

LYON
BRIDAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Avenue de l'Archevêché, 3.

1875

6603

Imprimatur

Lugduni, 21 aprilis 1875.

L. Pagnon,

Vic. gen.

AVANT-PROPOS

Ce n'est pas ici un traité. Tout a été dit et écrit sur l'origine des Congrégations de la Sainte-Vierge, [sur] leur approbation par la sainte Eglise, sur les grâces abondantes dont elles ont été enrichies par les Souverains Pontifes, sur le bien immense qu'elles ont produit autrefois non-seulement dans nos colléges, mais dans toutes les classes de la société.

Ce moyen de sanctification n'est pas moins efficace qu'il ne l'était autrefois ; mais il semble qu'il doive être employé maintenant d'une manière un peu différente, à cause des circonstances.

Autrefois, presque tous nos élèves étaient externes. Ils trouvaient auprès de leurs parents

des secours puissants pour conserver en eux l'esprit chrétien, et la Congrégation était pour eux un lieu de réunion où ils ranimaient leur piété, et s'encourageaient les uns les autres à la pratique de toutes les vertus ; presque tous en faisaient partie.

Aujourd'hui, nos élèves, éloignés de leurs familles pour la plupart, ne peuvent plus y trouver ces moyens de sanctification nécessaires au jeune chrétien, il faut bien qu'ils les rencontrent dans le collége et même avec abondance. Ces moyens sont pour tous, mais la Congrégation est là pour réunir les meilleurs, les plus fervents ; comme l'Académie, les plus intelligents, les plus forts dans leur classe.

Autrefois, la société était chrétienne, et le milieu dans lequel devaient vivre nos élèves attaché à la sainte Eglise, bien loin de lui être hostile ; il suffisait d'apprendre aux Congréganistes à se combattre généreusement eux-mêmes, sous l'étendard de la Sainte-Vierge, pour vivre toujours dans la piété, fuir les mauvais exemples et ne se laisser jamais entraîner par les tentations de l'ennemi.

Aujourd'hui que la lutte est générale, les deux camps bien tranchés et toujours en présence l'un de l'autre, le Congréganiste doit être formé pour

cette guerre, et apprendre dès son enfance à lutter toujours pour acquérir sur ceux qui l'entourent l'influence qu'il devra plus tard exercer dans le monde. Le jeune homme ne peut plus aujourd'hui se contenter d'être sage pour lui-même ; il faut qu'il soit un apôtre s'il ne veut pas devenir un ennemi de Dieu, un transfuge.

Cette double différence de position explique celle qui se rencontre entre la manière d'élever maintenant le Congréganiste dans nos colléges et celle que l'on employait autrefois avec tant de succès.

Le but des Congrégations demeure toujours le même, et ne variera jamais : la plus grande gloire de Dieu, et le plus entier dévouement pour sa divine Mère, à procurer par tous les moyens légitimes.

Les moyens principaux ne varient pas non plus et sont toujours les mêmes dans chaque Congrégation. On peut les formuler ainsi : se vaincre continuellement soi-même, et s'aimer beaucoup les uns les autres.

Seuls quelques-uns des moyens secondaires peuvent et doivent varier selon les circonstances. Ainsi, chaque Congrégation, tendant au même but par des moyens semblables, présente cependant une physionomie spéciale. Cette

variété dans les détails n'est pas un mal, elle sert même à attacher plus fortement chaque membre à sa famille particulière.

Dans le cours de ces pages, on trouvera, avec quelques conseils généraux, bon nombre de pratiques en usage dans les différentes Congrégations. Il serait impossible de les adopter toutes, mais on peut choisir celles qui semblent le mieux convenir aux membres de la Congrégation qu'on dirige. Il vaut ordinairement beaucoup mieux conserver avec soin les coutumes anciennes, et n'en introduire de nouvelles qu'avec un grand discernement.

Ces avis ne sont certainement pas nécessaires à ceux qui dirigent avec tant de zèle et d'expérience les différentes Congrégations de nos collèges ; mais ils ne seront peut-être pas inutiles aux jeunes Pères que l'obéissance chargera de diriger une Congrégation pour la première fois.

Au reste, ce qui a fait et fera toujours la force de la Congrégation, c'est l'union entre les membres, les nombreuses et ferventes assemblées, le soin vigilant du Directeur et surtout la protection maternelle de la Très Sainte-Vierge dont la Congrégation est véritablement la famille. Plus ses enfants auront d'amour pour

elle, et de confiance en sa toute puissante protection, plus ils seront assurés de devenir et de demeurer toujours de bons Congréganistes, c'est-à-dire de fervents chrétiens, prêts à combattre toute leur vie pour la plus grande gloire de Jésus et de Marie, le bien de la sainte Eglise et de la patrie, car la Très Sainte-Vierge, leur Mère et leur Patronne, n'abandonne jamais ceux qu'elle a adoptés pour ses enfants, et qui mettent en elle toute leur confiance.

PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE PARTIE

DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE CONGRÉGATION

Bonum est viro, cùm portaverit jugum ab adolescentia sua.
(JER. LAM. III, 17.)

I

De la nature et de la fin des Congrégations

La Congrégation est la famille de la Très-Sainte-Vierge; ceux qui lui appartiennent font profession d'aimer la Mère de Dieu comme on aime une mère et de s'unir avec leurs frères pour la faire connaître, aimer et servir par eux-mêmes d'abord, ensuite par tous ceux qui les entourent. Marie les conduira à Jésus, et sous leurs auspices ils parviendront au but de la Congrégation, qui est leur propre sanctification et celle du milieu dans lequel elle est établie.

1° SANCTIFICATION DES MEMBRES DE LA CONGRÉGATION.

La sanctification des membres de la Congrégation s'obtient par les soins assidus du Directeur, les efforts que fait le jeune homme pour se

corriger de ses défauts, acquérir les vertus de son état et profiter de tous les secours qu'elle fournit. Ces secours sont proportionnés à l'âge de ses membres ; c'est pour cela qu'il y a dans un Collége autant de Congrégations différentes qu'il y a de divisions.

La Congrégation des Petits a pour but spécial d'instruire ses membres et de leur faire prendre de bonnes habitudes. *Scribo vobis, infantes, quia cognovistis Patrem.* (1, Joan. II, 14.) Les enfants sont dociles, capables d'efforts sur le moment, mais si légers qu'ils oublient bien vite ce qui les a le plus frappés ; c'est le grand chemin qui ne conserve pas la semence ; il faut donc semer de nouveau et toujours recommencer sans se décourager jamais. Il faut faire bien comprendre même aux plus jeunes que la piété consiste surtout dans l'accomplissement du devoir pour Dieu, et ne pas souffrir qu'ils la mettent dans quelques pratiques, bonnes et utiles sans doute, mais seulement pour arriver à l'accomplissement du devoir. Un moyen très puissant sera toujours une dévotion d'enfant pour la Très Sainte-Vierge, l'habitude de l'invoquer souvent et de faire ses actions pour lui plaire.

La Congrégation des Moyens a pour but de leur donner l'énergie dont ils auront besoin toute

leur vie, et de combattre en eux le découragement, le plus grand obstacle au bien à cet âge. *Scribo vobis adolescentes quia vicistis malignum.* (I, Joann. II, 13.) C'est dans cette période de la vie que se produit le passage de l'enfance à l'adolescence, si pénible presque toujours. Le pauvre enfant perd la joie et le calme qui avaient régné dans son cœur, tant qu'il était en grâce avec son Dieu, à la place il ne rencontre que l'ennui et le dégoût. Des rêves s'emparent de son imagination et ne soulagent cet ennui quelques instants que pour l'augmenter ensuite. L'adolescent trouve alors l'accomplissement de ses devoirs extrêmement difficile ; il ne sent plus ni force ni courage. A cette épreuve se joignent presque toujours des remords sans fondement, qui tendent à faire penser que l'on ne peut plus être sage. C'est la pierre dure sur laquelle la semence tombe en vain, parce qu'il n'y a pas d'humidité pour aider à son développement. L'adolescent trouvera dans la dévotion à la Sainte-Vierge la consolation et le secours qu'une Mère toute-puissante se plaît à prodiguer à son enfant. Heureusement, à cet âge on est généreux et encore confiant. Il faut encourager beaucoup, faire sentir que le bon Dieu demande de nous les efforts et qu'il les récompense toujours. Il faut faire pren-

dre la résolution de tirer de soi-même le moins mauvais parti possible, et de redoubler d'efforts accompagnés de la prière et de la fréquentation des sacrements, pour chasser dès le début toutes ces rêveries importunes.

La Congrégation des Grands a pour but de fortifier et d'assurer le bien qui s'est fait dans la Congrégation des Moyens, de développer l'esprit de foi et de dévouement, de le faire pénétrer dans la conduite entière et de rendre le jeune homme prêt pour tous les combats qu'il aura à livrer pendant toute sa vie. *Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.* (I, Joan. II, 14.) C'est le complément de l'éducation. Il faut que le jeune homme s'accoutume à juger et à agir toujours par des principes de foi, et à ne subir jamais d'autre influence que celle de ceux à qui Dieu a donné autorité sur lui ou celle d'amis vertueux et remplis d'énergie; qu'il conserve une confiance filiale envers la Très Sainte-Vierge, il y trouvera consolation et force, car il se sentira toujours appuyé sur une bonne Mère, et soutenu par elle.

L'obstacle vient des différentes préoccupations qui assiégent le jeune homme et l'arrachent aux pensées sérieuses du devoir. Ce sont les épines

que la raison et la foi jointes à la bonne volonté du Congréganiste et aux soins du Directeur doivent arracher du cœur, pour que la semence divine ne soit pas étouffée.

2° SANCTIFICATION DES DIVISIONS.

Le second but de la Congrégation est la sanctification du milieu dans lequel elle est établie, c'est-à-dire de la Division dans un Collége.

Il faut que les élèves soient contents, si l'on veut qu'ils profitent ; une des plus grandes sollicitudes de ceux qui en prennent soin, c'est de les maintenir dans la joie ; ce qui n'arrive que par l'habitude d'un travail opiniâtre, d'une exacte régularité, et d'une ardeur pour le jeu qui aille jusqu'à la passion. Alors l'âme est bien disposée pour la piété, et la piété à son tour donne l'encouragement et le prix à tout le reste.

Parmi les moyens d'arriver à ce but, un des plus efficaces est sans contredit l'action incessante de la Congrégation, par l'union d'un groupe d'excellents élèves, la dévotion à la Sainte-Vierge qu'ils cherchent à répandre, le bon exemple qu'ils donnent et l'empêchement qu'ils apportent suivant les circonstances à tout envahissement du

mauvais esprit, de l'ennui, de la dissipation et de la paresse.

L'esprit de la Congrégation c'est la plus grande gloire de Dieu procurée dans soi et dans les autres, par tous les moyens conformes à la position et aux devoirs de chacun ; c'est l'amour de Dieu et du prochain, abrégé de toute la loi. Comme l'union fait la force, le Congréganiste tend toujours d'une manière irrésistible à s'unir à ceux qui lui ressemblent : ils se sanctifient alors plus facilement les uns les autres, en étendant davantage autour d'eux le règne du Seigneur. Rien de bon n'est donc étranger au Congréganiste : l'amour de la sainte Eglise et de son auguste Chef est une de ses affections les plus chères, les œuvres de zèle ont toutes ses sympathies, et il se dépense généreusement lui-même pour faire tout le bien possible à tous, surtout à ceux qui l'entourent, sacrifiant volontiers pour cela ses goûts, ses plaisirs, ses avantages, tout en un mot, jusqu'au devoir exclusivement.

Les Congréganistes, élite d'une Division par la vertu et les talents, donnent l'exemple de l'accomplissement de tous leurs devoirs : la piété franche et fervente, le travail sérieux, consciencieux et assidu, la fidélité au règlement par amour de Dieu et du devoir, la docilité à tous

leurs maîtres en tout. Estimés de tous et aimés à cause de leur charité, de leur douceur, de leur zèle à rendre service à tous, ils exercent sur leurs condisciples une véritable influence. Ils la doivent uniquement à l'affection qu'ils ont méritée, et ils ne s'en servent que pour les détourner tous du mal, des conversations trop libres ou des murmures, et les porter en même temps à l'accomplissement de tous leurs devoirs : à l'entrain dans les jeux, à la régularité au travail, à la piété et au respect envers les maîtres, voilà l'idéal. On en approche plus ou moins ; mais tout doit converger vers ce but, et jamais on ne doit rien admettre qui n'y tende plus ou moins directement.

Avec une Congrégation, telle que nous la concevons, le séjour du Collége devient agréable et surtout profitable, la Congrégation paraît à ses membres un avant-goût du Paradis, et ceux qui ne lui appartiennent pas encore font les plus grands efforts pour obtenir l'honneur et le bonheur d'en faire partie. Le bien se conserve, se multiplie et Dieu seul connaît les fruits de salut que la Congrégation produit pour les Congréganistes et même pour ceux qui ne le sont pas encore.

II

Du Directeur de la Congrégation

Le bien d'une Congrégation dépend en grande partie du Directeur qui en a la conduite, et s'il réussit à gagner la confiance des Congréganistes, à les faire avancer dans le bien et l'amour de la Congrégation, il est très-important qu'il puisse la diriger longtemps; autrement la formation est toujours à recommencer et n'aboutit jamais.

1° QUALITÉS QUE DOIT AVOIR LE DIRECTEUR.

Zèle actif. — Il faut que le Directeur de la Congrégation s'en occupe avec zèle, et ne plaigne ni sa peine ni son temps pour la faire prospérer. Une Congrégation dirigée par un homme qui ne s'en occupe que de loin en loin, fait le moins d'instructions possible, et ne semble pas aux Congréganistes y tenir plus qu'eux-mêmes, ne fera aucun bien; que ce soit la négligence ou les trop grandes occupations du Directeur qui en soient la cause, peu importe,

l'effet est le même. On ne doit se décourager jamais, lors même que les soins paraissent à peu près inutiles et qu'on n'en voit pas le profit. Le fruit ne se produit qu'avec le temps. *Et fructum afferunt cum patientia.* (Luc, VIII, 15.) Mais il faut une grande vigilance pour diriger les efforts de chacun vers le but qui, pour le moment, lui est le plus utile et seconder la grâce de Dieu, sans prétendre la diriger ou la prévenir. En priant beaucoup, se recommandant à la Très Sainte-Vierge, ne s'endormant jamais, et stimulant toujours la bonne volonté de tous, l'Œuvre avance, et avec elle la Division et le Collége sont en progrès réel, souvent même évident.

Sans empressement. — Il faut éviter de mettre un trop grand empressement à procurer le bien que l'on désire et auquel on travaille. Tout n'est pas gagné parce que chacun apporte à l'Œuvre la bonne volonté du premier moment; il faut que cette bonne volonté soit fondée sur la vertu, sans cela elle cesse bientôt. L'important est de faire agir sans se mettre soi-même trop en avant et d'obtenir presque sans avoir l'air de demander, en laissant beaucoup de choses à l'initiative individuelle et au zèle de chacun, se réservant le rôle d'indicateur, de modéra-

teur, de conseiller, n'exigeant rien au-delà du devoir strict, encourageant toujours, louant ce qui est bon, blâmant sans amertume ce qui n'a pas été bien fait, indiquant ce qu'il serait utile de faire et ramenant tout à la vertu solide, de sorte que personne ne perde de vue le grand principe de la plus grande gloire de Dieu, et du combat continuel contre soi-même. *In tantum te profecisse scias, in quantum tibimet ipsi vim intuleris.* C'est ainsi seulement que nous pourrons former des hommes de devoir.

Esprit sérieux. — Le Directeur doit entrer lui-même dans le sérieux de son Œuvre, afin d'y faire entrer les autres, et les empêcher de s'en écarter jamais; il ne faut pas donner trop d'importance aux choses extérieures, comme l'ornementation de la chapelle pour les jours de fêtes, la musique, les repas du pèlerinage. On doit éviter tout ce qui ferait perdre du temps, tout ce qui pourrait distraire, détourner de la piété, du travail et des autres devoirs d'un bon élève; le temps des études ne doit jamais être employé à préparer les fêtes; les réunions, les œuvres, les conversations mêmes ne doivent en rien nuire au travail, aux jeux, à la surveillance, en un mot aux devoirs journaliers des élèves. Que le but de la Congrégation, c'est-à-dire la

dévotion à la Très Sainte-Vierge, la sanctification de chacun de ses membres et du milieu dans lequel elle se trouve soit toujours en vue; et que Directeur, Dignitaires et Congréganistes ne s'en écartent jamais. Le reste, l'extérieur peut satisfaire un instant, mais ne laisse pas de traces durables, et ne contribue pas à la formation intérieure, à l'avancement du règne de Dieu dans les âmes, notre unique fin dans l'éducation de nos élèves.

Egalité de caractère. — Le Directeur doit se montrer toujours égal à lui-même. Les enfants aiment à savoir sur quoi compter, et font plus facilement les efforts qu'on leur demande, lorsqu'ils savent qu'on exige d'eux toujours la même chose.

Il doit aussi se montrer égal dans sa conduite avec chacun des membres de la Congrégation; il ne faut pas qu'il paraisse donner plus de soins aux uns qu'aux autres. Il doit les voir tous, parler à tous, s'occuper de tous, de sorte que chacun se croie le plus aimé, le plus estimé, le préféré.

Jusqu'à ce que sa réputation d'impartialité soit bien établie, il fera bien de veiller avec grand soin sur cet article, les enfants sont facilement jaloux les uns des autres. A moins d'une raison particulière, le Directeur sera fidèle à faire appe-

ler le plus tôt possible ceux qui lui ont envoyé des billets. Il voit plus souvent que les autres les aspirants à la Congrégation et les nouveaux Congréganistes, jusqu'à ce qu'ils soient formés. Il a de plus fréquentes conférences avec les Dignitaires. Il fait appeler ceux dont les notes laissent à désirer ou qui paraissent avoir besoin de son secours. Enfin, de temps en temps, tous les mois environ, il voit tous les membres de la Congrégation, leur témoigne à tous un grand intérêt et une vive affection. Il est même bon de voir en particulier tous les élèves de la Division, au commencement de l'année. Cela suffit pour que personne ne puisse se plaindre d'être délaissé ou méprisé.

Union avec les élèves. — Le Directeur doit éviter de se poser en maître, d'abord envers la Congrégation. Elle a ses règles qui doivent être maintenues, ses usages auxquels il faut se conformer, son esprit qu'on ne peut pas changer brusquement, mais simplement modifier à la longue si cela paraît nécessaire.

Il ne doit pas non plus trop faire sentir son autorité sur chaque membre de la Congrégation. Elle n'est pas une œuvre nécessaire, elle ne doit donc pas s'imposer. Il faut que le cœur y trouve son libre exercice, et ce n'est que par des efforts

tout-à-fait volontaires que le Congréganiste parvient à prendre l'esprit de la Congrégation. Ce qui s'exige et s'impose ne dure pas et ne satisfait pas le cœur.

Mais, sous prétexte d'union, il doit se garder de prendre fait et cause pour le membre de la Congrégation qui aurait été grondé ou puni; encore moins devrait-il paraître désapprouver la conduite de celui qui aurait infligé le blâme ou la punition, et s'en plaindre au Supérieur. Il se rendrait insupportable à tous, et empêcherait tout le bien que celui qu'il prétend défendre pouvait retirer de la conduite de son maître.

D'ailleurs, il est d'expérience que l'on est toujours tenté d'excuser l'élève grondé ou puni, si l'on s'en rapporte à la manière dont il expose ce qui s'est passé.

Union avec les maîtres. — Il est certain que tant qu'ils sont dans le Collége, les élèves dépendent toujours et partout du P. Préfet. On ne doit donc jamais en disposer sans avoir communiqué à celui-ci ce que l'on désire faire, afin de savoir si la mesure proposée n'aurait pas quelque inconvénient pour l'ordre général. Ainsi : Réceptions, Elections, Fêtes, Messes à part, Pèlerinages, Promenades, Réunions extraordinaires, tout doit être fait et arrangé de concert avec lui.

Le Directeur ne peut pas prétendre et encore moins exiger que ceux qui sont chargés avec lui de la conduite des élèves suivent son avis, et se plient à ce qui lui paraît convenable. Au contraire, s'il veut faire du bien, qu'il accepte en silence la manière d'agir de ses frères. Nous devons toujours être prêts à céder aux autres pour le bien de la paix et à nous accommoder à leur manière de faire. Moins de bien, s'il le faut, et plus de charité : telle doit être toujours notre devise.

Il faut que le Directeur se soumette avec exactitude à toutes les exigences de la discipline ; qu'il aille lui-même chercher à la salle d'étude ou au lieu de la récréation les élèves dont il a besoin ; qu'il s'assure s'ils sont munis de la permission de celui qui préside ; qu'il ait soin de les accompagner au retour, et qu'il ne les dérange jamais, autant que possible, lorsque Professeurs ou Surveillants les occupent ailleurs. Ordinairement, les réunions à la chapelle se font pendant les exercices spirituels, les conversations particulières pendant les études, les conseils et les préparations de musique et d'ornementation pour les fêtes, pendant la récréation.

2° RAPPORTS DU DIRECTEUR AVEC LES MEMBRES DE LA CONGRÉGATION.

Conversations. — Les jeunes enfants ne doivent jamais être abandonnés à eux-mêmes; il faut les suivre, les voir, leur parler de leurs notes, du défaut qu'ils cherchent à corriger. Souvent il n'est pas nécessaire de les déranger de leurs études pour causer avec eux ; une phrase, un mot qu'on leur adresse en passant à côté d'eux pendant leurs récréations suffit pour les remettre.

Il faut voir souvent les moyens, non pas très-longuement, mais assez pour remonter le moral et redonner le courage. Il faut faire diversion aux peines intérieures qui les dévorent, par l'assiduité à l'étude, les jeux, surtout les jeux fatigants qui matent le corps, les longues promenades, et tout ce qui peut intéresser l'adolescent et l'empêcher de se replier sur lui-même. C'est avec eux surtout qu'il faut montrer beaucoup d'intérêt et d'affection, car la lutte est bien pénible.

Les entretiens avec les Grands sont sérieux, doivent être prolongés assez longtemps pour

porter leur fruit; mais il n'est pas nécessaire de les multiplier beaucoup. Il faut cependant veiller avec grande attention, afin de prévenir tout découragement ou toute illusion de l'ennemi. Le Directeur doit attendre le moment de la grâce et le seconder fidèlement sans le prévenir jamais.

On gagne toujours beaucoup à parler à tous de la Très Sainte-Vierge. Ils font bien plus facilement les sacrifices qu'on leur demande, lorsqu'on les demande pour son amour.

Instructions. — Les instructions que l'on adresse aux enfants doivent être familières, d'une pratique actuelle pour eux, remplies de comparaisons et de traits d'histoire.

En parlant aux Moyens on s'adresse à l'imagination, mais surtout au cœur, on les encourage, on leur propose les motifs les plus nobles, pour les conduire à l'accomplissement le plus entier de tous leurs devoirs, pour Dieu, quoiqu'il en coûte.

Aux Grands il faut des instructions sérieuses, nourries, animées; elles doivent toujours tendre à la lutte, au devoir, au service et à l'amour de N. S. J.-C. et de sa Très Sainte-Mère.

Les élèves sont toujours très-attentifs lorsqu'on leur parle de la Très Sainte-Vierge.

III

Des Membres de la Congrégation

1° CHOIX DES MEMBRES DE LA CONGRÉGATION.

Ceux qu'il ne faut pas admettre. — Puisque les Congrégations sont fondées pour la lutte, il faut nécessairement éloigner le grand nombre des médiocrités, les caractères mous et flasques, dont on ne peut rien espérer de viril et de généreux.

Il faut être très lent pour recevoir les nouveaux, surtout s'ils paraissent sages, il vaut mieux attendre pour s'assurer que leur conduite ne se démentira pas. Souvent il se rencontre parmi les enfants de petites perfections. Il n'y a nul reproche à leur adresser; mais, on le voit, ils sont sans force et sans énergie et ordinairement ne sont sages que par habitude et parce qu'ils ne savent pas faire des sottises. Ils ne valent encore rien pour la Congrégation.

Il arrive rarement que celui qui n'a pas pu avancer dans la Congrégation inférieure, réussisse dans celle de la Division supérieure.

On doit y regarder à deux fois avant d'admettre quelqu'un dans la Congrégation surtout dans celle des Grands. Il ne faut pas se contenter de légers efforts de la part du postulant, sur l'espérance souvent trompeuse d'un amendement qui pourra suivre la réception ; quoique, d'un autre côté, il ne soit pas juste d'exiger beaucoup de celui qui a reçu peu de soins.

Ceux qu'il faut recevoir. — Les qualités pour être admis dans la Congrégation sont : l'énergie, du bon sens, un esprit bon ou du moins que l'on puisse rendre tel, un bon caractère qui sache se faire accepter de ses condisciples, et des succès dans les classes, au moins relatifs.

Il faut bien se garder de repousser les élèves faibles dans leur classe, qui savent se faire estimer et prendre de l'influence. On en rencontre quelques-uns dans presque toutes les Divisions ; mais ils ne doivent pas être trop nombreux dans la Congrégation.

Dès le commencement de l'année, on examine quels sont les élèves qui ont de l'influence sur leurs condisciples, ou qui sont capables d'en prendre. Ce sont ceux qu'il faut soigner et attirer

à la Congrégation, lors même qu'ils laisseraient beaucoup à désirer.

Dans les Congrégations des Moyens et des Grands on se recrute plus facilement et plus sûrement parmi les Congréganistes qui sont montés de la Division inférieure. Ils ont fait leurs preuves, on sait ce qu'ils valent, et leur éducation est ordinairement plus prompte et plus facile.

Leur nombre. — L'influence de la Congrégation peut s'établir par la quantité ou par la qualité des Congréganistes, il faut s'efforcer de réunir l'une et l'autre. Dans une Division excellente on peut et on doit être très-sévère pour les admissions.

Mais si la qualité excellente fait défaut, on se contente de la bonne; en effet un nombre trop restreint se découragerait bien vite, à moins toutefois que l'énergie, la bonne volonté, la force d'âme de ce petit troupeau ne donnât l'espérance de le voir s'augmenter bientôt. Alors il doit, pour ainsi dire, faire le mort pendant plusieurs mois, se fortifier en silence, et plus tard il portera les fruits que l'on désire.

Si tout est médiocre dans la Division, on est bien obligé de relâcher de sa sévérité; mais on prend toujours l'élite. On cherche en attendant, avec soin, quelques caractères un peu énergiques,

pour les soigner d'une manière particulière, les associer jusqu'à ce qu'ils puissent former un noyau, qui, grossissant peu à peu, finira par dominer, lorsque, par la force des choses, les médiocrités premières auront à la longue disparu de la Congrégation et de la Division.

2° FORMATION DES CONGRÉGATIONS.

Formation première. — Lorsqu'il s'agit de donner pour la première fois naissance à une Congrégation, on commence par soigner en secret quelques élèves que l'on destine à lui servir de noyau ; et lorsqu'on les trouve assez avancés on profite d'une circonstance pour proposer la Congrégation à tous les élèves, et les y inviter : une fête par exemple, une retraite, la première communion, le mois de Marie ou celui de l'Enfant Jésus... Tous ceux qui demandent sont Postulants, on les réunit de temps en temps, on leur donne ou bien ils se donnent eux-mêmes un chef et on les éprouve pendant quelques semaines, afin de connaître ceux sur qui on pourra définitivement compter.

Après quelque temps, on leur fait choisir ou

l'on choisit parmi eux des Approbanistes, à qui l'on donne des places d'honneur ; on prend l'un d'entre eux pour l'établir leur chef, et seuls ils donnent leurs voix pour l'admission des nouveaux Approbanistes. Ils la donnent aussi lorsqu'il s'agit de choisir parmi eux des Associés, si l'on juge à propos d'en recevoir. Alors les réunions ne se composent plus que des Approbanistes et des Associés ; ce sont ces derniers qui dirigent.

Bientôt les Associés choisissent parmi eux des Congréganistes ; on les reçoit dans une fête solennelle. Ils élisent un Préfet avec un ou deux Assistants, et la Congrégation commence. Tant qu'ils ne sont pas nombreux, ils forment tous le Conseil. Peu à peu le nombre augmente et bientôt on pourra avoir un Conseil en règle. Pendant ce temps là, il faut donner beaucoup de soins aux récipiendaires et à ceux qui sont nouvellement reçus.

Il ne faut pas aller trop lentement, si l'on ne veut pas que tout se dissipe, ni trop vite, si l'on veut bâtir solidement.

Lorsque la Congrégation est devenue assez nombreuse et a commencé à se faire connaître et estimer, on sollicite de N. T. R. P. Général l'affiliation à celle du Collége romain. La ré-

ception du diplôme est l'occasion d'une fête très solennelle ; alors la Congrégation est définitivement constituée. Souvent on fait encadrer le diplôme et on le laisse exposé dans la chapelle.

Il est rare que les premiers reçus dans la Congrégation parviennent à être d'excellents Congréganistes, les seconds sont un peu meilleurs, les troisièmes seuls commencent à satisfaire ; il faut bien deux ou trois ans pour qu'une Congrégation soit à son niveau. Ceux qui sont nouvellement reçus vont presque toujours plus loin que leurs devanciers.

Réforme. — Lorsqu'une Congrégation ne marche plus et que ses membres ne sont plus fervents, soit parce qu'elle a été négligée, soit parce qu'on a été trop facile pour les réceptions, il faut de toute nécessité songer à la réformer ; car une Congrégation lâche et dont les membres ne valent pas beaucoup mieux que leurs condisciples fera toujours plus de mal que de bien. Souvent, des soins plus assidus, une petite retraite, quelques conversations particulières du Directeur en viennent à bout.

Cependant cela ne suffit pas toujours ; et alors on a pris quelquefois le parti de détruire purement et simplement la Congrégation pour la recommencer en quelque sorte à nouveau. On

semblait bien adoucir la mesure en déclarant que les anciens Congréganistes, Associés et Approbanistes reprendraient leur rang, lorsqu'ils l'auraient demandé et s'en seraient rendus dignes. Ce moyen présentera toujours un inconvénient majeur. Il irrite forcément ceux qui se voient ainsi renvoyés avec honte, et les prédispose au mauvais esprit et même à la haine de la Congrégation. Ils sont en grand nombre, et n'ont devant eux aucun modèle d'un vrai Congréganiste ; ils feront donc peu d'efforts, et surtout ne parviendront pas à prendre l'esprit qu'on leur demande. Alors, si on ne les reçoit pas de nouveau, ils sont mécontents, et deviennent hostiles à la Congrégation ; si on les reçoit on n'a rien gagné, on n'a appliqué au mal qu'un palliatif, dont le succès bien minime ne durera pas même longtemps.

Dans des circonstances semblables il y a un moyen infaillible de remédier au mal, mais il est un peu long, et demande beaucoup de soin : il s'agit de reprendre, pour ainsi dire, cette Congrégation en sous-œuvre. On s'applique à tirer de ce qui existe le moins mauvais parti possible, en encourageant, multipliant les secours, tout en réprimant par de rares suspenses, ce qu'il y aurait de plus saillant en fait de mal. Bien loin de

produire la Congrégation, on s'étudie à la cacher; pendant ce temps là on est très-sévère pour les admissions, et l'on forme du mieux que l'on peut les Postulants, les Approbanistes, les Associés et ceux des anciens Congréganistes qui donnent quelque espérance. Le nombre des nouveaux augmente peu à peu; les anciens ou s'ennuient de la Congrégation et se retirent, ou même abandonnent la Division et, sans secousse, la Congrégation se trouve replacée à son niveau.

Nouveau Directeur. — Il doit bien se garder de se poser en réformateur, au contraire il doit s'étudier à suivre la marche de son prédécesseur, surtout dans les petites choses, auxquelles les enfants font souvent plus d'attention et attachent plus d'importance qu'aux grandes.

Sans rien blâmer, il examine tout, se rend compte de tout; et avant d'agir, il s'applique à se concilier les cœurs et à gagner la confiance. Lorsqu'il en sera venu à bout, il pourra plus facilement détruire les abus, s'il en existe, ou mieux les faire détruire par son conseil. Mais qu'il n'oublie pas que toute réforme ne sera jamais efficace que si elle commence par l'intérieur. Outre le zèle assidu pour la formation de tous et surtout des nouveaux, il faut du temps, de la constance et de la patience.

Que le Directeur, s'il veut réussir, mette par dessus tout sa confiance dans la Très Sainte-Vierge; la Congrégation est son œuvre, c'est elle qui la protége et la fait prospérer.

IV

Des Dangers que pourraient rencontrer les Membres des Congrégations

---

Les choses les meilleures dégénèrent facilement, et le milieu dans lequel elles doivent se développer peut leur opposer quelque résistance ; il n'est donc pas étonnant que l'on puisse trouver quelques dangers, même dans les Congrégations. Il est bon de les signaler, mais il n'est pas bien difficile de les prévenir.

1° DANGERS DE LA PART DES CONDISCIPLES.

Jalousie ou mépris. — Il est à craindre que si les Congréganistes sont traités et punis comme les autres, la Congrégation ne tombe dans le mépris, et que si, au contraire, on les ménage, ils ne se corrigent pas et ne s'attirent la jalousie de leurs condisciples.

Contre ce double danger une grande prudence est nécessaire. Il faut établir en principe que le Congréganiste, obligé à être un modèle, n'a

droit à aucune indulgence, et que s'il vient à faillir, il doit être traité comme tous les autres. Ce principe, il faut le proclamer bien haut, au dedans comme au dehors de la Congrégation ; et pour qu'il ne soit pas une lettre morte, il doit être mis quelquefois en pratique, de sorte que personne, et le Congréganiste moins que tout autre, ne soit étonné ou froissé des notes faibles ou des punitions qu'il a à subir de temps en temps.

Ceci posé, il est certain aussi qu'il faut ménager les Congréganistes et sauvegarder leur honneur et leur influence. Il ne faut donc les punir qu'avec un grand discernement, juste assez pour les empêcher de s'endormir, et donner satisfaction aux condisciples, mais jamais au-delà. Souvent même un reproche public, avec ou sans menace, réalise le bien que l'on désire, et que n'avait pu obtenir un reproche particulier.

Dépasser le nécessaire, c'est surtout, pour ce qui regarde les Congréganistes, leur ôter la confiance sans laquelle on ne fera jamais aucun bien à l'élève. *Possunt quia posse videntur*. On obtiendrait peut-être alors une régularité extérieure, mais rien pour le bien et la formation réelle.

Quoiqu'il en soit, jamais le Directeur ne doit

donner raison à l'élève; se mettant à sa place, il le fait entrer dans les sentiments que demande la vertu, et agir en conséquence. Il ne doit pas le gronder. Que ferait un pauvre enfant rebuté de tout le monde ?

Soupçon d'être dénonciateur. — Il est à craindre que les Congréganistes n'encourent auprès de leurs condisciples le soupçon d'être dénonciateurs.

Si ce malheur arrivait, il faudrait renoncer à la Congrégation; il faut donc le prévenir à tout prix.

D'abord qu'il n'y ait absolument rien dans les rapports des Congréganistes avec leurs maîtres qui, de près ou de loin, puisse ressembler à une dénonciation; que professeurs et surveillants ne se servent jamais de personne, et encore moins des Congréganistes, pour savoir ce qui se passe; qu'ils affectent de ne pas les traiter autrement que leurs condisciples, ce qui n'empêche pas de leur donner des charges, si on le juge à propos de leur témoigner en public plus de confiance, comme aux plus sages de la Division ou de la classe, et même de se servir d'eux, mais non pas toujours des mêmes, dans les occasions qui regardent le bien de la classe ou de la Division.

Qu'il soit bien établi dans la Congrégation qu'on n'y souffrira jamais aucune espèce de dénonciation, ni rien qui y ressemble. Lorsqu'il s'agit de quelque abus à extirper de la Division, l'on n'en parle jamais qu'en général, et aucun des coupables n'est désigné. Dans les conseils, chacun donne sa voix pour l'admission du candidat ou le délai de sa réception, mais ne la motive pas. Le Directeur s'occupe uniquement avec chacun de ce qui le regarde personnellement ; mais dans ces conversations on ne parle jamais des condisciples.

Si la Congrégation peut compter parmi ses membres un ou deux bons enfants, bien aimés de tous, qui puissent rendre témoignage que les choses se passent de la sorte, ce sera un bien, lors même que ces étourdis laisseraient encore beaucoup à désirer.

Il ne s'agit nullement ici du précepte de la dénonciation imposé, comme on le sait, en certains cas, à tous les chrétiens, par la charité fraternelle. Ce précepte n'atteint les Congréganistes ni plus ni moins que les autres fidèles, et cette matière doit toujours se traiter en dehors de la Congrégation, avec le confesseur et en confession.

2° DANGERS DE LA PART DU CONGRÉGANISTE LUI-MÊME.

Orgueil. — Il est à craindre que les Congréganistes, jouissant de l'estime de leurs maîtres et de leurs condisciples, ne deviennent orgueilleux, ne méprisent les autres, et ne se laissent plus conduire.

Ce danger est très réel, mais il peut facilement être conjuré. Que le Directeur soit fidèle à demander aux Membres de la Congrégation un peu plus qu'ils ne font pour la piété, le travail, les jeux, le caractère; qu'il veille à ce qu'ils fassent avec soin l'examen particulier et qu'il les maintienne dans la bonne habitude d'être repris de leurs manquements.

Que les professeurs et les surveillants soient zélés à soigner les Congréganistes pour le travail et la conduite, à les tenir toujours en haleine, et dans une crainte salutaire qui n'exclut ni la bonne volonté, ni la confiance, ni l'énergie.

Que le Congréganiste soit habitué à se considérer comme en voie de formation, et ne s'étonne pas lorsqu'il est averti, ou même que de temps en temps quelques notes plus faibles ou

quelques punitions viennent le rappeler au sentiment de son imperfection.

Amitiés particulières. — On peut redouter les amitiés particulières des Congréganistes, soit entre eux, soit avec ceux dont ils prennent soin au dedans comme au dehors de la Congrégation.

L'amitié chrétienne est une excellente chose, elle est un besoin de notre âme créée à l'image de Dieu ; sans elle, il ne reste que le vice odieux de l'égoïsme. Le cœur de l'enfant se donnera donc d'abord à Dieu, ensuite à sa famille. Il aimera son père, sa mère, ses frères, ses sœurs ; il aimera aussi ses maîtres dont il aura bientôt reconnu l'affection pour lui, son collége, sa classe, sa Division et surtout sa Congrégation, s'il a le bonheur de lui appartenir. Ces sentiments sont légitimes, justes et bons, et doivent pouvoir se développer en toute liberté.

Très occupé au Collége par le travail, les jeux, la règle, les exercices de piété ; ayant appris de bonne heure à réprimer les pensées inutiles, les imaginations folles, dès qu'elles se présentent, le jeune homme met toute l'énergie de son âme à remplir ses différents devoirs. Il est donc bien armé par ces habitudes pieuses, sérieuses et occupées contre les entraînements des passions. Bien souvent alors le temps du Collége s'écoule

tout entier, sans qu'il ait rien à redouter des amitiés particulières, ou s'il en ressent quelques atteintes, il en triomphera facilement.

Cependant, le devoir de ceux qui sont chargés des jeunes gens est de les prémunir contre ce danger et surtout de les en préserver.

Pour cela il faut d'abord une grande prudence. On doit éviter tout ce qui pourrait frapper leur imagination si inflammable, ne jamais parler d'amitiés particulières, ne pas souffrir que les élèves s'en occupent et surtout s'en entretiennent, ne pas en faire soi-même le sujet de ses conversations avec ses confrères ; ne pas attacher une grande importance à ce qu'un élève aille plus ou moins souvent avec l'un qu'avec l'autre ; et, si l'on pense qu'il y ait quelque inconvénient, reprendre la chose simplement, comme un manquement à la règle, à moins qu'on ne fasse donner l'avis par le Père spirituel, le Directeur de la Congrégation ou le Confesseur, ce qui est souvent bien préférable.

Il est aussi nécessaire de veiller, sans en avoir l'air, sur tout et sur tous. Cette vigilance doit s'exercer sur les rapports qui pourraient s'établir entre des élèves d'âges différents ou de différentes Divisions, sur les billets ou cadeaux qui se transmettraient en secret ; on doit faire

observer avec grand soin la règle qui défend d'avoir jamais les mains sous les tables, celle qui ordonne de jouer toujours, celle qui défend les jeux de mains, c'est-à-dire ces amusements qui n'ont aucune règle, et dans lesquels on se tire, on se pousse, on cherche à se renverser, on se roule les uns sur les autres. On doit beaucoup surveiller ou plutôt interdire ces jeux, en apparence inoffensifs, où une partie des joueurs demeurent inoccupés dans des coins mal surveillés, comme les cavernes au jeu des voleurs. La Division des Petits demande une surveillance excessivement minutieuse : le maître devrait pouvoir à chaque instant se rendre compte de ce que fait et presque de ce que dit chaque élève. Il est à désirer qu'ils ne soient pas trop nombreux, ni leur cour trop grande.

Cette surveillance doit s'étendre à tout : aux répétitions, aux leçons de musique, de dessin, d'escrime, aux exercices préparatoires pour les pièces et à leur exécution, aux réunions des enfants de chœur, des académiciens et même des Congréganistes. Il faut témoigner à tous une grande confiance, mais ne se fier entièrement à personne.

Pour ce qui regarde les Congréganistes, un peu d'attention et de prudence suffit pour éloi-

gner d'eux le danger des amitiés particulières. Le Directeur est au courant de ceux qu'on a choisis pour anges gardiens, et de ceux auprès desquels on exerce son zèle. Rien ne se fait sans lui, c'est donc à sa prudence à tout arranger, et s'il vient à prévoir quelque péril, il lui est bien facile de le prévenir longtemps avant qu'il soit réel; et cela, sans empressement, sans inquiétude, sans laisser soupçonner qu'il attache une grande importance aux rapports plus ou moins fréquents d'un élève avec un autre, si ce n'est pour observer la règle qui ordonne d'aller indifféremment avec tous.

V

Des obstacles qui pourraient s'opposer au bien des Congrégations

---

1° OBSTACLES DU CÔTÉ DES CHOSES EXTÉRIEURES.

Local peu commode. — La Congrégation a besoin d'un local commode, d'un accès facile dans lequel les Congréganistes soient seuls, séparés de tous les autres, et puissent jouir en paix, sans crainte de déranger ou d'être dérangés du bonheur de leurs réunions. Il faudrait une chapelle pieuse, pas trop grande, peu éloignée de la salle d'étude et du lieu de la récréation. Si elle ne sert qu'aux réunions de la Congrégation, les Congréganistes l'aimeront davantage, y viendront avec plus de plaisir, l'orneront avec plus de soins, et s'en occuperont avec plus de zèle, parce que c'est la leur.

Si au contraire cette chapelle sert habituellement à d'autres Congrégations, à d'autres réunions, surtout si elle est employée comme toute

autre à célébrer des Messes chaque matin, si l'on se sert facilement de ce qui lui appartient pour les séances académiques et même pour l'ornementation de l'Eglise, en dehors des circonstances extraordinaires, les Congréganistes ne la regardent plus comme la leur, y portent peu d'intérêt, la traitent avec indifférence et n'y viennent plus avec le même plaisir.

Peu de facilité pour les réunions. — Les réunions de Congrégation doivent se tenir à jours fixes et à des heures déterminées. Il est bien à désirer que rien ne les empêche, et que les Congréganistes puissent juger par là de l'estime que leurs maîtres professent pour leur Congrégation.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de réunions spéciales pour les académies, les répétitions de musique ou de pièces, les exercices préparatoires d'une séance académique, on doit mettre un très grand soin à respecter l'heure de l'exercice ordinaire de la Congrégation, ou même de l'exercice extraordinaire, s'il a été concerté avec le P. Préfet et annoncé aux élèves. Ce point est beaucoup plus important qu'il ne le paraît au premier coup-d'œil. Le bien que fait la Congrégation est tout spirituel et ne peut être apprécié que par des pensées de foi. Il faut donc que tous mon-

trent l'estime qu'ils font des choses spirituelles et la préférence qu'ils leur donnent sur celles qui ne regardent que le corps ou l'intelligence, autrement le jeune homme n'entrera pas dans ces pensées de foi sans lesquelles il ne sera jamais un vrai chrétien.

Si parfois un intérêt majeur exige le sacrifice d'une réunion ou l'absence d'un Congréganiste, il est à propos que tous comprennent que ce sacrifice est fait à regret et par force. Il n'en serait pas de même d'une dérogation au règlement des éphémérides. Personne n'est alors étonné que l'exercice de la Congrégation subisse la loi commune des autres exercices.

Réunions trop rares ou trop courtes. — Il faut aussi que le Directeur ne soit pas arrêté par des limites trop restreintes. Sans doute, il ne doit pas être trop long, car la satiété même des meilleures choses est le plus grand ennemi du bien ; il ne dépassera pas ordinairement de beaucoup le temps de l'exercice spirituel de la Division pendant lequel a lieu celui de la Congrégation, mais il faut qu'au besoin il puisse aller au-delà, s'il y voit une grande utilité.

Il ne faut pas non plus que les réunions soient trop rares ; les Congrégations souffrent toujours lorsque les Congréganistes ne peuvent se

réunir aux jours marqués, surtout si cet empêchement dure une ou plusieurs semaines. Les Supérieurs doivent se préoccuper de ce besoin, lorsqu'ils dressent un ordre du jour.

En dehors des réunions ordinaires, les Congréganistes peuvent avoir besoin de quelque chose de particulier pour ranimer leur ferveur, comme Neuvaine, triduum, promenade à part... Il faut que le Directeur qui aperçoit ce besoin puisse facilement le satisfaire, et que l'on ne se montre pas trop difficile à s'entendre avec lui pour cet objet.

Peu de liberté laissée au Directeur. — Le Directeur doit aussi pouvoir entretenir avec les élèves des rapports aussi fréquents et aussi longs qu'il le croit nécessaire. Il ne faut pas non plus qu'on ait l'air de chercher à savoir qui il fait appeler, combien de fois, pour combien de temps. Son ministère échappe à tout contrôle, il veut être souverainement libre, autrement il ne fait aucun bien.

Les Supérieurs ne peuvent prétendre diriger la Congrégation, et s'ingérer dans tous les détails, en ne laissant presque aucune liberté au Directeur. La conduite de la Congrégation ne se distinguerait pas alors de celle du Collége ; et les fruits qu'elle pourrait produire ne répondraient

pas à ceux que l'on a droit d'attendre des familles de la Très Sainte-Vierge.

On peut sans doute abuser de cette latitude comme on abuse des meilleures choses. C'est alors au Supérieur à y porter remède, ainsi qu'il le fait à tout autre abus ; mais ce n'est pas une raison pour limiter d'avance le zèle et l'initiative du Directeur.

S'il est juste en effet qu'il se fasse tout à tous, ne gêne personne et accepte en tout la manière de faire des autres, il semble bien plus juste encore qu'on lui rende la pareille, qu'on seconde son œuvre au lieu de l'entraver, que tous paraissent l'estimer plus que la leur et lui céder dans l'occasion. Cela est d'autant plus à propos, que l'œuvre du Directeur tend plus directement au service de Dieu, à la sanctification des âmes, et au bien spirituel des élèves, but principal, pour ne pas dire unique de tout ce que nous faisons les uns et les autres dans nos Colléges.

2° DES OBSTACLES DU CÔTÉ DES ÉLÈVES.

Esprit écolier. — Cet esprit est directement opposé à celui de la Congrégation. L'écolier regarde son maître comme son ennemi, met toute

son industrie à lui échapper, triomphe lorsqu'il a pu satisfaire impunément sa paresse ou sa dissipation, et ne reçoit les châtiments qu'il mérite qu'avec dépit et désir de vengeance. Dans ces conditions, il est impossible de faire aucun bien à l'élève.

L'enfant éprouvera certainement ces sentiments à l'égard de son maître, si celui-ci, à force de soins et d'affection ne parvient pas à convaincre son élève qu'il cherche son bien en toutes choses et ne lui inspire pas la volonté sincère de s'unir à lui pour travailler de concert à sa réforme et à son éducation.

Mais si l'enfant n'agit que par crainte, il ne prendra jamais l'esprit du christianisme, qui est un esprit d'amour, et dès qu'il se sentira délivré du joug de la règle et de la main de fer qui le lui impose, il abusera infailliblement de sa liberté parce qu'il n'a jamais su la soumettre librement et volontairement à la loi du devoir.

C'est là le résultat à peu près inévitable d'une sévérité outrée de la part du maître, qui au lieu de chercher à développer la bonne volonté de l'élève, prétend tout obtenir par les punitions et les mauvaises notes ; ce qui ne peut manquer d'introduire le mécontentement et le mauvais esprit. Si le travail et la régularité sont absolu-

ment nécessaires pour que la piété règne dans une maison, il l'est encore plus que l'élève agisse par lui-même, et prenne l'habitude de se soumettre volontairement au joug du devoir.

Le résultat sera à peu près le même, si le maître passe tout, se contente de peu, ne reprend et ne punit à peu près jamais ; car alors l'élève vit dans la négligence et devient incapable des choses sérieuses, à plus forte raison des choses divines. Il serait bien difficile d'introduire la Congrégation dans ce milieu, elle y serait fatalement condamnée à l'impuissance.

Esprit du monde. — La Congrégation aurait aussi bien de la peine à s'établir, si les élèves ne se livrent au travail et n'observent leur règle que par des motifs humains d'honneur, de récompense, d'avenir. Il n'y a là rien de chrétien. Le jeune homme qui obéit à ces inspirations deviendra peut-être un honnête homme selon le monde, mais ne sera jamais un serviteur de Dieu, dévoué à sa cause. On doit bien se garder de proposer aux jeunes gens de nos Colléges de pareils motifs pour exciter leur bonne volonté à remplir leur devoir, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles où il semble qu'il n'y en ait point d'autres capables de les leur faire accomplir. Et alors on travaille de toutes ses forces pour rame-

ner ces jeunes gens à des sentiments plus nobles et plus dignes d'un chrétien.

Comme cette morale toute humaine paraît beaucoup plus facile que celle de l'Evangile, l'élève sera toujours tenté de la préférer, si on la lui propose, à celle que cherche à lui inculquer le Directeur de la Congrégation ; le bien qu'elle doit réaliser serait ainsi paralysé dans sa source par la faute de ceux qui avaient la mission de le rendre plus facile.

Manque de confiance. — Tout le bien que peuvent faire nos Colléges est fondé sur l'affection réciproque du maître et de l'élève. C'est surtout dans la Congrégation qu'elle a son plus entier développement. Il est donc nécessaire que rien ne s'oppose à la confiance entière du Congréganiste pour le Directeur. Il ne faut jamais qu'un autre que le Confesseur ou le Directeur de la Congrégation prétende entrer bien avant dans les confidences de l'élève, ou le diriger. Ce serait un malheur. Sans doute, on ne refuse pas un conseil pour le bien de son âme, à celui qui le demande ou que l'on voit en avoir besoin ; mais il faut agir avec la plus grande prudence, et renvoyer au Confesseur ou au Directeur tout ce qui paraîtrait au-dessus de l'ordinaire. Pour ces œuvres divines, il faut la grâce de Dieu, et elle ne

se donne qu'à ceux qui agissent purement pour sa plus grande gloire et jamais pour leur propre satisfaction.

Il ne faut pas non plus que le maître montre de la partialité envers un ou plusieurs de ses élèves, les soigne plus que les autres, les voie plus souvent, et sous prétexte de les encourager ou de les diriger en fasse comme ses amis particuliers et ses protégés. Outre la jalousie des condisciples, suite inévitable de cette conduite, le pauvre enfant, ainsi choyé par son professeur, s'amollit nécessairement et devient incapable des efforts sérieux que demande la Congrégation.

SECONDE PARTIE

SECONDE PARTIE

DE LA VIE D'UNE CONGRÉGATION.

I.

Des Réceptions dans la Congrégation

Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.
(Ps. CXXXII, 1.

1° PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR FAIRE AVANCER DANS LA CONGRÉGATION.

Après avoir bien choisi ceux que l'on juge capables de devenir de bons Congréganistes, on les fait avancer lentement, et la consécration se fait seulement lorsque l'on est à peu près assuré de leur persévérance.

Il ne faut pas faire avancer trop vite dans les différents degrés de la Congrégation, parce qu'alors elle n'est pas assez estimée, et que les Récipiendaires dont on espère les efforts après la réception, ne les font presque jamais. Il ne faut pas

non plus trop différer l'admission, parce qu'alors on se décourage, on regarde comme impossible de parvenir à la Congrégation et l'on cesse même de le demander.

On doit tenir grand compte des efforts ; on ne peut pas exiger la perfection, qui n'est pas de ce monde, mais une grande amélioration accompagnée d'une énergique bonne volonté.

Pour les différentes réceptions, le Préfet les propose au Conseil, les Conseillers donnent leur avis, et le Préfet lui-même donne le sien après les autres ; sa voix compte toujours pour deux. Si le Candidat a réuni l'unanimité ou la presque unanimité des suffrages, le Directeur de la Congrégation doit consulter le P. Préfet ou même le R. P. Recteur si l'usage en est établi. Il est bon aussi de consulter le Professeur et le Surveillant, quoique cela ne soit pas ordonné. La raison en est que l'un et l'autre voient alors la Congrégation de meilleur œil, et ménagent davantage ses membres. Une autre raison, c'est qu'étant toujours avec les élèves, ils les connaissent mieux. Le jeune homme qui sait qu'il n'avance pas dans la Congrégation, à cause d'un déficit dans le travail ou la conduite, en classe ou en étude, se met en mesure de satisfaire. On est alors moins exposé à recevoir des membres

qui plus tard sont à charge à tous par leur lâcheté, leur laisser-aller et leur facilité à se contenter de peu de choses pour la piété, la conduite et le travail. Les efforts qui ne sont pas faits ou du moins bien avancés avant la réception que l'on désire, se font très-rarement après, ou ne donnent que de très-médiocres résultats.

Les Supérieurs motivent ordinairement leur opposition à la réception d'un membre de la Congrégation, afin qu'il connaisse l'obstacle et puisse le faire disparaître ; mais les condisciples ne la motivent pas, à moins que sur la demande formelle du Candidat ils ne soient interrogés en particulier par le Directeur.

A la fin de la première ou de la seconde année de philosophie, lorsque les élèves vont quitter le Collége pour toujours, on peut être bien plus facile pour leur réception ; elle ne peut plus entraîner de suites fâcheuses.

Il est très certain que celui qui a été reçu Congréganiste le demeure toute sa vie et a droit à toutes les indulgences. On comprend cependant quel inconvénient il y aurait à recevoir de suite et sans examen dans une Congrégation de Collége ceux qui auraient fait ailleurs leur Consécration. On connaît trop l'inconstance des enfants et des jeunes gens, chaque maison présente tou-

jours quelques différences dans son esprit et l'éducation qu'elle donne à ses élèves porte sa physionomie propre.

Ainsi, les nouveaux qui étaient déjà Congréganistes dans une autre Division ou dans une autre Maison, passent par les mêmes degrés ; seulement il n'y a pas d'intervalle fixé entre leurs différentes réceptions.

Ceux qui appartenaient à une Congrégation de même vocable peuvent être admis au rang de Congréganiste, sur leur demande, sans passer par les degrés inférieurs, dès qu'ils en ont été jugés capables ; ce qui ne doit pas se faire à la légère ou trop vite. On peut aussi se comporter à leur égard, s'ils le préfèrent, comme avec ceux qui viennent des autres Congrégations.

2° DEGRÉS INFÉRIEURS.

Postulants. — Il faut admettre au nombre des Postulants tous ceux qui le demandent, à moins que leur conduite ne fût véritablement un scandale public ; et alors même, il faudrait seulement les ajourner pour quelque temps, jusqu'à ce qu'ils aient commencé à rétablir leur réputation. Le Directeur doit se garder, du moins or-

dinairement, d'engager lui-même à demander d'être de la Congrégation, car plus tard il pourrait se trouver embarrassé, si la chose ne réussissait pas.

Dès que l'élève a formulé sa demande, il faut le voir, lui inspirer une juste et haute idée de la Congrégation, lui faire comprendre qu'elle est la famille de la Très Sainte-Vierge, que cette bonne Mère n'abandonne ses enfants ni à la vie, ni à la mort. On lui apprend qu'il devra seulement à ses efforts et à sa bonne conduite d'être admis à partager leur bonheur. On lui pose les conditions. Outre les quatre devoirs d'un bon élève, qu'il doit remplir avec encore plus de soin, qu'il ne l'avait fait jusqu'alors (piété, travail, obéissance et jeux), on exige de lui qu'il ne se cache jamais pour faire des sottises, et s'il y a dans la Division quelque abus un peu général que l'on veuille faire disparaître, comme de jeter des pierres, de donner des surnoms, de faire des jeux de main..., on lui demande de s'en abstenir d'une manière particulière. On l'encourage et on lui fait espérer que s'il est fidèle, il pourra être reçu Approbaniste après un mois d'épreuve.

Approbanistes. — L'Approbaniste doit attendre deux mois avant d'être reçu Congréganiste; si après quatre mois, il n'avait pas pu passer au

degré supérieur, il serait rayé de la Congrégation ; et s'il voulait y rentrer, il lui faudrait demander de nouveau, et demeurer postulant un mois entier, comme il l'avait fait une première fois. Dans plusieurs Congrégations, les Approbanistes cessent de l'être la veille de la rentrée.

La réception d'un Approbaniste se fait sans cérémonie ; seulement à son entrée dans la chapelle le Maître des cérémonies ou le Directeur lui-même lui assigne une place en avant des autres membres de la Congrégation.

L'Approbaniste assiste aux fêtes et à la plupart des réunions.

Le Directeur demande à celui qui est sur le point d'être reçu Approbaniste la résolution de se vaincre continuellement lui-même sous les auspices de la Très Sainte-Vierge, qu'il doit invoquer dans toutes ses difficultés ; il lui apprend à faire l'examen particulier et lui en fait choisir la matière ; si l'Approbaniste ajoute à l'examen de petites pénitences, il arrivera plus vite. Le Directeur l'engagera, s'il croit le pouvoir, à faire tous les jours un peu de méditation, à la messe, par exemple, entre les deux cantiques. On parle aussi à l'Approbaniste de l'union et de la charité fraternelle. Que les Congréganistes s'aiment beaucoup les uns les autres, et ne craignent pas de le faire paraître.

On lui demande le secret sur tout ce qui se passe en Congrégation, et on lui fait choisir un Ange gardien parmi les Congréganistes, afin qu'il soit aidé à se corriger de ses défauts, à prendre l'esprit de la Congrégation, et qu'il commence à procurer, selon ses forces, la plus grande gloire de Dieu en lui-même et dans les autres. Dans quelques Congrégations, on ne choisit l'Ange gardien que parmi les membres du Conseil, dans d'autres, au contraire, le choix peut tomber sur quelque Congréganiste que ce soit. Chacun garde son Ange gardien aussi longtemps qu'il le juge à propos. On peut cependant en changer avec l'approbation du Directeur, surtout au commencement de l'année, et à l'époque du renouvellement des charges.

Associés. — Admission. — Ce degré ne se trouve pas dans toutes les Congrégations; il a été introduit dans celle des Petits et même dans celle des Moyens, parce que les enfants ont besoin d'encouragement et de variété, et que deux mois d'efforts sans résultat présent paraissent un peu trop longs pour cet âge; du moins la pensée d'être reçu Associé après un mois aide beaucoup aux efforts nécessaires.

L'Associé fait partie de la Congrégation; on ne lui fixe aucun terme après lequel il serait

rayé, s'il n'était pas reçu Congréganiste. Il assiste à toutes ou à presque toutes les réunions, à toutes les fêtes, et presque toujours au Pèlerinage. Assuré de son avenir dans la Congrégation, il s'efforce de se rendre digne de faire sa consécration, et sa réception est plus ou moins différée, selon sa bonne volonté et son énergie.

Dans les Congrégations où il y a des Associés, on nomme souvent, pour en prendre soin, un des Congréganistes les plus anciens et les plus estimés. Il prend le nom de Maître des Associés, et met toute sa sollicitude à les former à l'esprit de la Congrégation et à les rendre capables d'y faire bientôt leur consécration. Lorsqu'il n'y a pas d'Associés, on nomme quelquefois un Maître des Approbanistes; ce qui n'empêche pas Approbanistes et Associés de conserver en même temps l'Ange gardien qu'ils se sont choisis.

Réception. — La réception des Associés se fait avec un peu de solennité. Quelquefois elle a lieu un jour de fête de la Congrégation à l'Offertoire de la messe.

Lorsqu'on la fait à une réunion ordinaire, l'autel est un peu orné; l'Ange gardien conduit le Récipiendaire au pied de l'autel et lui fait pro-

noncer ses promesses à haute voix. On lui assigne ensuite sa place avec les autres Associés.

Dans une Congrégation de Saint-Louis-de-Gonzague, les Approbanistes ne sont pas admis à cette cérémonie. Le Préfet commence par réciter les litanies du saint Patron; on lit les règles de la Congrégation, à moins qu'elles n'aient été lues en particulier un peu auparavant par le Récipiendaire. Sur la demande du Directeur, le Candidat promet de les observer; son Ange gardien le conduit alors au pied de l'autel et lui fait prononcer la formule de ses promesses; il prend alors sur l'autel une petite médaille attachée par un petit cordon et conduit le nouvel Associé au Préfet; celui-ci passe la médaille au cou du nouveau reçu, et l'Ange gardien lui donne sa place au rang des Associés. Quelquefois le Préfet et l'Ange gardien donnent l'accolade à leur nouveau frère, mais au moins le Directeur l'embrasse au nom de ses condisciples.

3° CONGRÉGANISTES.

Admission. — Deux mois après l'admission au degré d'Approbaniste, ou un mois après

l'admission à celui d'Associé, on peut être reçu Congréganiste. La réception solennelle ne se fait qu'un jour de fête ; dans plusieurs Congrégations cependant, le Récipiendaire passe au nombre des Congréganistes dès qu'il a rempli les conditions, mais il attend la prochaine fête pour prononcer sa consécration. Dans l'intervalle, il n'a pas le droit de donner sa voix pour les élections ou pour toute autre chose.

Il est de règle que personne ne peut faire partie de l'Académie, s'il n'est Congréganiste. Ordinairement, on entend par là s'il n'appartient pas à la Congrégation, au moins en qualité d'Approbaniste. Il paraît cependant raisonnable que celui qui était déjà Académicien dans la Division inférieure ne perde pas son titre, pourvu que sa réception dans la Congrégation supérieure ne soit pas trop différée par sa faute.

Par le fait de sa consécration à la Très Sainte-Vierge, le Congréganiste en entrant dans sa famille, prend un engagement d'honneur de pratiquer, avec le plus de fidélité qu'il lui sera possible, de tout son cœur, et pour l'amour de Jésus et de Marie, toutes les vertus du chrétien, tous les devoirs de son état, et les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles qui se présenteront à son zèle et à sa bonne volonté.

Pour cela il met en commun et en union, avec ses frères les Congréganistes, son cœur, ses forces, son temps, son énergie, ses facultés pour le service de Dieu et du prochain.

Le Congréganiste, bien pénétré de la sublimité de ce but, ne l'atteindra pas sans doute complétement, mais pendant sa vie entière il y tendra, cherchera à s'unir pour le bien, et ne se laissera jamais arrêter dans la voie du dévouement par le plaisir, la lâcheté où le respect humain.

Dans tout cela cependant, le Congréganiste ne contracte aucune obligation. Ce mot ne se trouve pas dans le Dictionnaire de la Congrégation : tout se fait par amour et rien par force. C'est la loi d'amour et de charité répandue dans les cœurs des Congréganistes par le Saint-Esprit qui donne la vie à ce corps et rend ses membres capables des plus grands sacrifices, comme des attentions les plus délicates. *Caritas enim Christi urget nos.* (2, Cor. V, 14).

Consécration. — C'est aux fêtes que se font les consécrations des nouveaux Congréganistes. On a préparé pour eux des prie-Dieu au milieu de la chapelle, et c'est là qu'ils entendent la sainte Messe.

Au *Pater*, le Maître des cérémonies ou le Sa-

cristain remet aux Récipiendaires un cierge allumé ; le Préfet les conduit alors au pied de l'autel et fait prononcer à chacun d'eux sa consécration écrite par lui-même et signée de sa main. Le Maître des cérémonies ou le Sacristain retire alors les cierges, et les nouveaux reçus font la sainte Communion.

Dans quelques Congrégations, la formule de consécration est écrite sur un livre conservé avec soin dans la chapelle, et chaque nouveau, avant de se retirer, appose sa signature à la suite de ceux qui l'ont précédé.

Après la Messe, le Secrétaire vient donner à chacun le diplôme de Congréganiste ; quelquefois aussi on ne le donne que plus tard. Le Portier a soin que les noms des nouveaux reçus soient inscrits avec ceux des autres sur un tableau qui demeure toujours exposé dans la chapelle.

Aussitôt après la réception, les nouveaux Congréganistes sont conduits par le Directeur et le Préfet au R. P. Recteur, pour lui demander sa bénédiction.

Quelquefois, à la réunion qui suit la réception d'un Congréganiste, on lui donne l'accolade fraternelle.

Dans presque toutes les Congrégations, les Congréganistes portent une médaille comme

insigne de leur qualité ; ils la prennent pour la première fois le jour de leur réception ; il y a cependant une assez grande diversité dans la manière dont elle leur est donnée.

Quelques-uns sont conduits de nouveau au pied de l'autel par le Préfet après la Messe et reçoivent leur médaille des mains du célébrant.

A d'autres, c'est le Préfet qui la leur passe au cou immédiatement après leur consécration.

D'autres enfin la trouvent sur leur prie-Dieu et se la mettent eux-mêmes, lorsqu'ils sont de retour à leur place.

Dans quelques endroits ce n'est pas seulement les jours de fête, mais à toutes les réunions que les Congréganistes portent leurs médailles ; mais alors le ruban des jours ordinaires est plus étroit que celui des jours de fête.

Il est quelques Congrégations dans lesquelles non-seulement les Congréganistes, mais les autres Membres portent un ruban et une médaille, différents cependant pour chaque degré.

Quelquefois les Congréganistes portent leur médaille hors de la chapelle, les jours de fête de la Congrégation ; mais surtout ils se font un honneur d'en être revêtus à la procession du Très Saint-Sacrement.

Lorsqu'il n'y a pas d'Associés dans une

Congrégation, le Directeur est quelquefois dans l'usage de remettre à l'Approbaniste, auquel il annonce qu'il est admis à faire sa consécration, une petite médaille semblable à celle des Congréganistes.

Lorsque le Congréganiste emporte sa médaille et son ruban le jour de sa réception, il les garde avec soin et les rapporte lui-même chaque fois qu'il doit s'en revêtir.

Ailleurs, médailles et rubans demeurent dans la chapelle, le Portier ou le Sacristain les distribue avant la cérémonie et les reprend après. Mais alors on en remet ordinairement une à ceux qui quittent la Division ou le Collége, et qui avaient donné au Trésorier le prix convenu.

II

De l'Education du Congréganiste

1° FONDEMENT DE LA SANCTIFICATION DU CONGRÉGANISTE.

Dès que l'élève a formulé sa demande pour être admis dans la Congrégation, son éducation doit commencer. Il faut l'appeler de temps en temps, lui faire rendre compte de sa fidélité aux recommandations qu'il a reçues, d'autant plus souvent que le Postulant profite mieux et paraît plus capable de devenir un bon Congréganiste.

Mais c'est au degré d'Approbaniste que doit commencer l'éducation forte et suivie de l'élève; ce n'est qu'à ce prix qu'on peut espérer des Congrégations ferventes et utiles.

Il faut exiger, de chacun en particulier comme de la Congrégation en général, toujours un peu plus qu'il ne fait, un peu et non pas beaucoup à

la fois, car il se découragerait. De cette manière il avance lentement, mais sûrement.

On doit faire agir par les vrais principes, par esprit de foi, très peu par des considérations humaines quoique bonnes. Il faut avant tout en faire des hommes, les hommes du devoir pour Dieu, et ne pas souffrir qu'ils demeurent les hommes du caprice, de l'impression, du bien-être ou de la vanité. Que toute leur conduite reproduise ce principe du saint Evangile : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus : et hæc omnia adjicientur vobis* (Luc, XII, 31) ou cette traduction par le proverbe populaire : *Fais ce que dois ; advienne que pourra.*

Par ce travail continuel, l'homme intérieur se forme, les défauts se corrigent, le caractère s'affermit et l'espérance d'avancer dans la Congrégation, jointe à l'assurance d'être toujours soutenu, aide à vaincre les obstacles et à mériter ce qu'on regarde avec raison comme un grand bonheur.

2° PROGRÈS DE LA SANCTIFICATION DU CONGRÉGANISTE POUR SON PROPRE BIEN.

Victoire sur le découragement. — On doit s'occuper à fortifier le caractère, et mettre l'élève

en garde contre le découragement, qui est certainement l'écueil le plus ordinaire et le plus dangereux à cet âge. Après lui avoir bien fait comprendre ses devoirs, et avoir réussi à lui inspirer la résolution ferme et généreuse de faire de sérieux et continuels efforts pour les remplir aussi entièrement qu'il saura et pourra le faire, il faudra le maintenir dans cet esprit. Qu'il ait recours sans cesse à la Très Sainte-Vierge; avec son secours, il ne se permettra jamais d'accomplir ses devoirs à peu près et comme par manière d'acquit.

Lorsqu'il est tenté de découragement, soit parce qu'il ne sent plus en lui la bonne volonté première, soit parce que les combats lui semblent plus difficiles, soit même, ce qui arrive souvent, parce que ses efforts n'ont pas été couronnés de succès, et qu'il n'a recueilli de son travail ou de son zèle à observer la règle que de mauvaises places, des notes faibles ou quelque punition, il faut le voir au plus tôt, ranimer son énergie, lui faire bien comprendre que l'habitude se forme à la longue, que ses maîtres ne connaissant pas ses efforts, jugent uniquement le résultat, et surtout que le bon Dieu, qui voit tout, demande et récompense les actes de la bonne volonté et donne le succès, lorsqu'il le juge à propos. Ce point est

très important. L'expérience démontre qu'un très grand nombre d'élèves perdent courage et cessent leurs efforts, à cause de l'inutilité de ceux qu'ils avaient commencé à faire.

Au commencement, ces défaillances se produisent souvent ; mais à mesure qu'il avance et combat, le Congréganiste devient plus fort, plus énergique, plus constant. Il apprend par son expérience à ne se décourager jamais, mais à se relever promptement avec la grâce de Dieu, chaque fois qu'il est tombé. La continuité des efforts produit l'habitude. Peu à peu à force de se relever de ses chutes, on en diminue le nombre, et l'on devient véritablement l'homme du devoir pour Dieu.

Combat contre le respect humain. — Il est très important d'obtenir que celui qui aspire à la Congrégation se mette de suite au-dessus du respect humain, même dans les plus petites choses. Ainsi, qu'il ne parle jamais dans le temps du silence, lors même qu'on lui adresserait la parole ; qu'il ne consente jamais à agir contre la règle, lors même qu'il se trouverait seul à la garder ; qu'il ne favorise jamais la paresse de ses condisciples, ou ne laisse favoriser la sienne par des devoirs tout faits, ou des traductions ; en un mot, qu'il se pose comme décidé à accomplir

entièrement son devoir, parce que c'est son devoir. Ce combat qui demande de la générosité et de l'attention convient parfaitement à l'énergie des jeunes gens. Ils en sont bientôt récompensés par la facilité de bien faire.

Lorsque quelqu'un avait des habitudes contraires et se laissait entraîner par le respect humain, il est bon, dès qu'on le peut, de lui faire faire quelque bonne action qui paraisse et le compromette auprès de ses anciens amis ; c'est ce qu'on appelle lui faire brûler ses vaisseaux. S'il a de l'énergie, il ne reculera plus. Ce sont les Congréganistes déjà plus avancés qui l'entourent, l'encouragent et le lient de plus en plus au bien par ses bonnes actions elles-mêmes.

3° PROGRÈS DE LA SANCTIFICATION DU CONGRÉGANISTE POUR LE BIEN DE LA DIVISION.

Bon esprit. — En combattant avec énergie contre le découragement et le respect humain, le jeune Candidat à la Congrégation s'est fortifié. Il avance tous les jours dans l'amour du bien, l'horreur du mal, la confiance en ses maîtres, l'affection des meilleurs de ses condisciples. Il en viendra bientôt à s'identifier avec le bien

de la Division ou de la Classe, à ressentir une véritable peine, lorsqu'il y a quelque désordre, et une joïe bien sincère, lorsque tout est dans l'ordre autour de lui.

Pour contribuer à faire régner ainsi le bon ordre dans sa Classe ou dans sa Division, il ne recule devant aucun sacrifice, et pour ne citer qu'un seul exemple, lors même qu'il n'a pas de goût pour les jeux, il s'y dévoue par vertu et se promet de jouer toujours et de faire jouer à quelque prix que ce soit. Entouré de ses nouveaux frères, il s'adonne donc aux différents jeux, en quelque sorte sous leurs auspices ; peu à peu il y devient fort, capable de les soutenir lui-même, et d'y entraîner ses condisciples. Il en est de même pour tous les autres devoirs d'un bon élève.

Charité. — Il apprendra aussi à accompagner son énergie d'une charité à toute épreuve, ne se fâchant et ne s'offensant jamais de rien, ne disant et ne laissant jamais dire en sa présence aucun mal de ses condisciples, les excusant toujours. Qu'il soit gai, prêt à rire, à plaisanter convenablement,à s'intéresser à tout ce qui peut intéresser les autres. Qu'il devienne un véritable bon enfant, ami de tous, prêt à tout pour faire plaisir, mais sachant toujours s'arrêter là où le devoir

commence. Ses condisciples s'en apercevront bientôt, l'estimeront et l'aimeront davantage.

Il ne lui sera pas alors bien difficile d'arrêter le mal qui pourrait se produire. Un mot bienveillant de sa part fera cesser immédiatement toute conversation de murmure, de médisance ou trop libre. Il a su se faire aimer, on fera tout pour lui faire plaisir, et pourvu qu'il ne paraisse pas vouloir dominer, ce qu'on ne pardonne jamais à un égal, il deviendra bientôt maître de la position.

Grâce à lui et à ses frères, la Division avancera toujours à grands pas. Il y aura plus : souvent il ne lui sera pas nécessaire d'ouvrir la bouche pour empêcher le mal et procurer le bien, sa présence seule suffira.

Peu à peu, il obtiendra, sans la rechercher, la confiance de ses condisciples, qui viendront lui confier leur petites peines et lui demander quelques conseils. Il les accueillera avec joie, et leur répondra brièvement et simplement, non pas comme un docteur, mais comme un ami. Tant qu'il demeurera simple, confiant dans ses maîtres, ami véritable pour tous ceux qui l'entourent, et n'ayant de lui-même qu'une très-médiocre opinion, il fera du bien, et avancera lui-même dans la vertu, autant et plus qu'il fera avancer les autres.

Zèle. — Avant même que le Congréganiste ait pris cet ascendant, lorsqu'il commence à jouir d'une bonne réputation, et à se distinguer par une conduite égale et régulière, le Directeur peut le charger en secret de travailler au bien d'un ou de plusieurs de ses condisciples, comme il s'aperçoit avec reconnaissance qu'on a travaillé et qu'on travaille encore à son bien.

Il cherchera donc, mais sans affectation, à gagner la confiance de cet ami, et lorsque, à la longue il en sera venu à bout par beaucoup de complaisance, de charité, de confiance même, il s'en servira le plus simplement possible pour le porter au bien, le détacher des compagnies moins bonnes, le faire jouer, l'animer au travail, à la régularité, et même lui inspirer le désir de faire partie de la Congrégation.

En attendant, il prie beaucoup pour lui, il le recommande à la Sainte-Vierge, il fait son affaire de la sanctification de son condisciple, et pour l'obtenir, il offre fidèlement à Dieu ses bonnes actions, ses mortifications, et tout ce que le zèle pourra lui suggérer. Surtout, lorsqu'il lui verra faire quelque faute, il redoublera de ferveur, afin d'obtenir son amendement.

Inutile d'observer que, ni avec le Directeur, ni avec les autres Congréganistes, il ne doit s'entre-

tenir des défauts ou des fautes de son protégé. Seulement lorsqu'il lui paraîtra trop difficile de gagner sa confiance ou de réussir auprès de lui, il le dit simplement et sans aucun détail au Directeur, qui lui confiera un autre elève, s'il le juge à propos.

Evidemment, si tous ou presque tous les membres d'une Division sont ainsi, à leur insu, entourés des soins d'un ami dévoué, il ne sera pas difficile de la maintenir dans le bon ordre et le bon esprit. Les manquements à la règle, surtout les manquements généraux, deviendront bien rares, puisque chacun a un ami dont le regard seul l'empêcherait de participer au désordre.

III

Du Gouvernement de la Congrégation

1° DIGNITAIRES.

Différentes charges. — Le premier Supérieur des Congrégations dans les Colléges, c'est le R. P. Recteur. C'est à lui de décider, en dernier ressort, toutes les questions un peu difficiles. Il délègue un membre de la Maison pour le représenter et diriger chaque Congrégation en entrant dans le détail.

Sous les ordres du R. P. Recteur et du Directeur, la Congrégation est véritablement gouvernée par le Préfet et les deux Assistants ; ceux-ci s'adjoignent plusieurs Conseillers pour multiplier les lumières. On choisit parmi eux le Secrétaire, le Maître des Associés ou des Approbanistes et celui qui est chargé du soin des pauvres. C'est là le Conseil.

Dans chaque Congrégation il y a encore d'au-

tres charges, afin que tout se fasse avec ordre et dignité : Maître des cérémonies, Trésorier, Lecteur, Sacristain, Acolytes, Portier, Maître de chapelle, Chefs de rangs..... Le nom, le nombre et le rang de ces différentes charges varient beaucoup dans les différentes Congrégations. Chacun de ces Dignitaires a ordinairement un second qui lui aide et le remplace au besoin.

Fonctions des Dignitaires. — C'est le Conseil qui donne son avis sur les Réceptions, les Fêtes, les Dépenses, le Pèlerinage et tous les autres détails de la Congrégation.

Le Préfet et les Assistants doivent conduire la Congrégation toute entière et chaque membre en particulier. Ils doivent être attentifs à signaler les manquements, ou plutôt à les prévenir, à prendre soin des œuvres de zèle, à entretenir l'union, à préparer et à former de bonnes recrues pour la Congrégation.

La Consécration à la Très Sainte-Vierge, qui termine la retraite se fait ordinairement par le Préfet de la Congrégation des Grands accompagné des Préfets des autres Congrégations. C'est lui qui fait aussi à haute voix les prières publiques à la chapelle, comme les Neuvaines, Litanies... L'honneur de complimenter le R. P. Recteur le jour de l'an ou à sa fête, le R. P. Provin-

cial, les Evêques et les autres personnages marquants, lui est assez souvent réservé, à moins qu'une des deux Académies ne se charge de ce soin. Au Préfet reviennent habituellement, dans chaque Division, les compliments à faire, les grâces à demander..... A la Procession du Très Saint-Sacrement, ce sont les Préfets des Congrégations qui tiennent les cordons du dais.

Dans l'intérieur des Congrégations, le Préfet, entouré de ses Assistants, occupe une place d'honneur. Il préside, récite les prières, fait les recommandations, dirige tous les détails par lui-même ou par ses Dignitaires, fait remplacer ceux d'entre eux qui seraient absents ; mais il ne fait rien de nouveau que d'accord avec le Directeur.

Renouvellement des charges. — Dans les Colléges elles se renouvellent tous les trois mois ; ce temps est assez long pour que les Dignitaires puissent exercer leur zèle, et assez court pour prévenir la lassitude et le dégoût.

Il est d'usage que nul ne puisse être nommé deux fois de suite à la charge de Préfet, d'Assistant ou de Conseiller. En cas de nécessité, on demanderait la dispense au R. P. Recteur. Dans les Congrégations un peu nombreuses, on ajoute que nul ne peut être membre du Conseil plus de deux fois de suite. Le but et l'avantage de ces

interdictions, c'est de multiplier le nombre de ceux qui peuvent prendre part au Gouvernement de la Congrégation. Si on ne les voit pas à l'œuvre, on ne découvrira jamais leur mérite.

Immédiatement après son installation, le nouveau Préfet va demander au P. Préfet un *Deo Gratias* pour ses condisciples.

Le Directeur conduit aussi le plus tôt possible le nouveau Conseil au R. P. Recteur, afin de lui demander sa bénédiction.

Election et installation des Dignitaires. — Le Préfet est nommé par les Congréganistes sur une liste de trois noms dressée par le Conseil. Les deux Assistants sont ensuite nommés sur une liste de quatre noms pareillement dressée par le Conseil. Après l'élection, le nouveau Préfet et les nouveaux Assistants se réunissent pour nommer aux autres charges ; ils choisissent le Secrétaire, les Conseillers, le Maître des Approbanistes ou des Associés, le Questeur des pauvres et tous les autres Dignitaires.

Les suffrages pour l'élection du Préfet et des Assistants se donnent sur l'autel, au scrutin secret, sous la surveillance du Directeur et du Préfet, qui dépouillent ensuite les votes avec le Secrétaire. Si deux Candidats ont réuni absolument le même nombre de voix, il y a ballotage entre

les deux. On recommence une seconde et même une troisième fois; si l'égalité persiste, on tire au sort, ou mieux on porte la question au R. P. Recteur et au P. Préfet, surtout s'il s'agit de la nomination du Préfet.

Il faut éviter avec soin, et à tout prix, que ces élections fassent d'avance le sujet des conversations, et que quelques-uns s'entendent pour la nomination ou l'exclusion de tel ou tel Congréganiste. Ce ne serait pas alors l'esprit de Dieu qui conduirait et dirigerait, mais on pourrait craindre avec raison que l'antipathie, la sympathie ou l'enfantillage ne fissent faire des élections peu convenables et par conséquent funestes. Un des moyens d'empêcher ce malheur, c'est de tenir secrets et le jour de l'élection et les noms des Candidats. Ce secret doit être recommandé avec force aux membres du Conseil.

Il faudrait des raisons bien majeures pour autoriser un Congréganiste à refuser la charge que lui confère la confiance de ses condisciples. S'il se présente quelque réclamation semblable, ce qui doit être très-rare et à peu près inouï, le Directeur juge en dernier ressort.

Les anciens Dignitaires continuent leurs fonctions jusqu'à la proclamation de leurs Successeurs.

2° PRATIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTALLATION.

Conseil. — Pour procéder à ces élections, le Conseil se réunit et détermine, au scrutin secret, une liste de six membres Congréganistes que chacun choisit suivant sa conscience. Cette liste est le résultat des votes de tous les membres du Conseil. Dans plusieurs Maisons on la soumet à l'approbation du P. Préfet. On propose pour Préfet les trois qui ont réuni le plus de voix, en éliminant le Préfet qui sort de charge. Après l'élection du nouveau Préfet, on propose pour Assistants les quatre qui ont le plus de suffrages, en éliminant aussi le nouveau Préfet et les Assistants sortant de charge. La majorité simple suffit pour l'élection ; le Préfet a toujours double vote.

Avant de se séparer, à la fin de l'année, le Conseil dresse la liste pour les élections du commencement de l'année suivante. Il ne se contente pas de proposer six noms, il inscrit tous les Congréganistes, en leur assignant leur rang de mérite.

Election du Préfet. — Les Congréganistes

se réunissent seuls dans leur chapelle. On donne ordinairement droit de suffrage aux Congréganistes qui n'ont pas encore fait leur consécration, mais ils ne peuvent être nommés à aucune charge du Conseil. Les prie-Dieu du Préfet et des Assistants sont couverts de tapis. Sur l'autel, plus orné qu'à l'ordinaire, on place trois urnes et devant elles les noms des trois Congréganistes que le Conseil propose pour la charge de Préfet. On récite ou l'on chante le *Veni Creator* suivi de l'*Ave Maria*. Le Directeur explique en peu de mots la cérémonie, et désigne les trois Congréganistes proposés pour la charge de Préfet. Les trois Candidats quittent la chapelle. C'est en leur absence que doit se faire l'élection. Le premier Sacristain ou le Maître des cérémonies distribue à chaque Congréganiste un jeton de vote ; il en donne deux au Préfet. (Si l'on n'a pas de jetons, on se sert de ce que l'on trouve : pois, fèves, gobilles. Le meilleur serait encore de petites boules de liége.) Les Assistants quittent leur prie-Dieu et prennent leur place de Réception ; le Préfet seul garde son fauteuil : c'est lui qui préside l'élection.

Le Directeur peut alors rappeler les qualités que doit avoir le Préfet et exhorte les votants à examiner devant Dieu quel est celui des trois

Candidats qui leur paraît le mieux les réunir. Ces qualités sont: la piété, la régularité, l'amour de la Congrégation et le dévouement à ses intérêts, l'affection des Congréganistes et des autres condisciples, le zèle probable à maintenir l'esprit et la ferveur et à avertir sans respect humain les membres de la Congrégation de leurs défauts ou de leurs manquements, de la prudence et un bon caractère pour ne froisser personne. Si à toutes ces qualités il ajoute des succès dans ses classes et même dans les jeux, c'est un grand avantage, mais ce n'est pas une nécessité. Chaque Congréganiste termine ce petit examen qu'il fait en son particulier, en décidant en lui-même quel est celui des trois Candidats à qui il croit devoir donner son suffrage, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de la Congrégation.

Le Directeur indique dans quel ordre les noms des trois Candidats sont placés devant les urnes ; le Préfet et lui se tiennent près de l'autel, pour constater que tout se fait régulièrement. Le Secrétaire fait l'appel nominal en commençant par les derniers reçus. Le Préfet et lui votent après tous les autres. A l'appel de son nom, chaque Congréganiste monte à l'autel, met la main dans chacune des trois urnes et

laisse tomber son jeton dans celle devant laquelle se trouve le nom de celui qu'il choisit pour Préfet. Dans quelques Congrégations, on ne fait pas l'appel nominal, chaque Congréganiste monte à l'autel l'un après l'autre, mais sans ordre. Quelquefois on récite le chapelet pendant cette cérémonie; on le termine au moment de la proclamation du nom de l'élu.

Lorsque tous ont voté, le Préfet qui doit avoir mis ses deux jetons dans la même urne, le Directeur et le Secrétaire montent à l'autel et dépouillent le scrutin. On s'assure que le nombre des votes répond à celui des votants plus un, on les compte et celui qui a réuni le plus de voix est élu Préfet.

Installation du Préfet. — Le Portier fait rentrer les trois Candidats, et lorsqu'ils sont assis au milieu des Congréganistes, le Directeur annonce l'élection que la Congrégation vient de faire. L'ancien Préfet sort de sa place, va chercher son successeur, lui met au cou la médaille de sa dignité, si elle en a une particulière, le fait asseoir sur son siége, lui donne l'accolade et prend lui-même son rang de réception. Alors on récite ou l'on chante le *Te Deum* ou le *Laudate Dominum omnes gentes*. C'est dans ce moment que les Congréganistes viennent l'un

après l'autre, si c'est l'usage, recevoir l'accolade du nouveau Préfet.

Election et installation des Assistants. — Immédiatement après l'installation du Préfet, on procède à l'élection des Assistants. On met sur l'autel quatre urnes, et devant elles les noms des quatre Candidats. Le Directeur les désigne. Ils sortent de la chapelle. On distribue deux jetons à chaque Congréganiste et quatre au nouveau Préfet. C'est lui qui doit présider l'élection.

A l'appel de son nom, chacun monte à l'autel, met la main dans chaque urne et laisse tomber ses deux jetons dans les deux urnes de ceux qu'il choisit pour Assistants. Le Préfet dépose deux jetons dans une urne et deux dans l'autre.

Lorsque tous ont voté, le Directeur, le Préfet et le Secrétaire dépouillent le scrutin. Ils s'assurent que le nombre des votes est le double plus deux de celui des votants. Ils les comptent et celui qui a le plus de voix est premier Assis-sistant, celui qui en a le plus après lui est le second.

Après que les candidats sont rentrés, le Directeur proclame le nom du premier Assistant, que le Préfet va chercher et fait placer à sa droite ;

il proclame ensuite celui du second, que le Préfet fait également placer à sa gauche.

Le Directeur remercie les anciens Dignitaires du zèle qu'ils ont mis à s'acquitter de leurs fonctions ; il demande pour eux des prières ; il en demande aussi pour les nouveaux élus.

A la réunion suivante, le Directeur proclame les autres charges; chacun prend la place de son emploi et commence à le remplir.

3° ÉLECTION ET INSTALLATION SÉPARÉES.

Election. — Les choses se passent à peu près de la même manière. Les Congréganistes sont seuls dans leur chapelle ; mais l'autel n'est pas orné, non plus que les prie-Dieu des Dignitaires. Les Assistants ne quittent pas leur place, l'ancien Préfet ne cède pas la sienne à son successeur, il préside même l'élection des Assistants, avec le droit de double vote, à moins qu'il ne soit un des Candidats; alors l'élection serait présidée par le plus digne des membres du Conseil, ou par le plus ancien des Congréganistes présents. L'accolade fraternelle n'a pas lieu et tous les anciens Dignitaires continuent à exercer leur emploi, jusqu'au jour de la fête de

l'Installation, qui doit être le plus raproché possible. Les Sacristains seuls commencent à orner la chapelle avec les Anciens, et les Acolytes sont prêts à servir la Messe ; les chants sont aussi préparés par les nouveaux Dignitaires.

Installation. — Avant la Messe, le Prêtre qui va la célébrer ou le Directeur lui-même proclame à haute voix les noms et les charges de tous les Dignitaires. Lorsque cette proclamation est terminée, les nouveaux élus viennent occuper leurs places, et les anciens se confondent dans la foule.

Dans quelques Congrégations, l'Installation se fait avec plus de solennité. Le nouveau Préfet, seul ou entouré de ses Assistants, quelquefois même de son Conseil, s'approche de l'autel, et après une exhortation du Célébrant, renouvelle sa Consécration ou en fait une autre adaptée à la circonstance, et reçoit les insignes de sa Dignité.

Les Assistants et les Conseillers après eux font la même cérémonie, s'ils n'accompagnaient pas le Préfet. Ce qui se fait aussi quelquefois par les autres Dignitaires.

IV

Des Travaux des Congréganistes

1° ŒUVRES DE ZÈLE PROPRES AU CONGRÉGANISTE EN PARTICULIER

L'exercice de l'examen particulier, auquel on l'a initié dès sa réception au degré d'Approbaniste, fournit un aliment facile au maintien de la bonne volonté et à la formation du Congréganiste. Les fréquentes communications de l'élève avec le Directeur de la Congrégation, dans lesquelles il trouve toujours lumière sur les défauts à corriger, les vertus à acquérir et force pour y réussir aident très-efficacement à son avancement spirituel. Il faut tâcher d'y faire ajouter un peu de méditation chaque jour et la fréquentation des sacrements, mais par amour et par le sentiment du besoin.

Ajoutons tout ce qui contribue à développer dans chaque Membre la piété, la régularité, le

zèle et l'union. Ainsi, le soin que le Préfet doit prendre de la Congrégation en général et de chacun en particulier, celui que l'Ange gardien prend de ceux qui lui ont donné leur confiance, et l'attention que met le Maître des Associés ou des Approbanistes à avertir, encourager et former au véritable esprit de la Congrégation ceux dont il est chargé, sont très efficaces pour le bien de tous.

Quelquefois, dans les Congrégations des Petits surtout, chaque Congréganiste inscrit sur un billet qu'il ne signe pas les bonnes œuvres et les mortifications qu'il a faites, les victoires qu'il a remportées sur lui-même, il le dépose dans une corbeille aux pieds de l'Enfant Jésus, de la Sainte-Vierge, de Saint Joseph ou du Sacré Cœur. De temps en temps la lecture de ces billets remplace l'instruction ou l'office. Cela donne à tous de bonnes pensées et le désir de mieux faire.

2° ŒUVRES DE ZÈLE PROPRES A LA CONGRÉGATION ELLE-MÊME.

On propose des neuvaines ou triduum dans différentes circonstances, avant les fêtes, lorsqu'on veut obtenir quelque grâce particulière pour la

Congrégation en général ou même pour un ou plusieurs de ses Membres. Pendant ces exercices, outre une petite prière ou un acte de vertu indiqués pour être faits par tous, on partage les jours ou les heures entre tous les Congréganistes, ou même les Associés et les Approbanistes; et chacun s'efforce de passer, le mieux possible, pour l'amour de la Très Sainte-Vierge, le temps qui lui est assigné.

Dans quelques endroits, on désigne chaque jour un Congréganiste ou un Associé pour faire d'une manière spéciale ses actions à l'intention du Directeur, pour le bien général de la Congrégation ou particulier d'un de ses Membres.

On fait avec zèle et dévotion les mois de Saint Joseph, de Marie et du Sacré Cœur. Quelquefois, les Membres de la Congrégation se partagent les jours du mois, de manière à ce qu'il y ait au moins une communion chaque jour pour la Congrégation. On peut dresser dans la chapelle un petit monument au Sacré Cœur, à la Très Sainte-Vierge ou à Saint Joseph. A chaque réunion on peut réciter les litanies ou une autre prière en leur honneur.

Une pratique bien autorisée dans les Congrégations est celle de tirer les saints du mois, à la première réunion de chaque mois. On récite

leurs litanies, le Préfet en tire un pour la Congrégation et un autre pour lui-même ; chacun vient en tirer un à son tour. Le jour du saint de la Congrégation est pour elle un jour de dévotion, de même que chacun honore d'une manière particulière son patron du mois, surtout le jour de sa fête.

On peut introduire aussi dans la Congrégation les différentes dévotions approuvées, comme l'apostolat de la prière, la communion réparatrice, la garde d'honneur... Il ne faut pas multiplier ces dévotions, mais choisir celle qui est le mieux acceptée, et la garder aussi longtemps qu'elle porte son fruit, et intéresse les Congréganistes.

Celle de la garde d'honneur plaît aux jeunes gens. On expose dans la chapelle un cadran-horloge, sur lequel sont inscrits les noms des Congréganistes avec leur heure de garde, et chacun s'enrôle dans cette garde d'honneur, avant ou après sa Consécration. Tous les premiers vendredis du mois, ce tableau-cadran est placé au milieu de fleurs et de lumières, on récite les litanies du Sacré Cœur, on chante le Cantique de la garde d'honneur, et chacun à son tour tire un des billets, après que le Préfet en a tiré un pour la Congrégation entière, et un autre pour

lui. Ce billet de la Congrégation se lit ensuite au commencement de chaque réunion.

3° ŒUVRES DE ZÈLE DANS LA DIVISION.

Au commencement de l'année, on se partage les nouveaux, on cherche à les accoutumer, à les faire jouer, on les aide dans leurs petits embarras. A force d'attention et de prévenance, on gagne leur confiance, et on fait en sorte de les introduire dans un bon milieu.

Chacun, d'accord avec le Directeur, cherche ensuite à rendre le même service à un ou deux de ses condisciples.

On se fait un devoir de consoler ceux qui pleurent, d'aider ceux qui sont embarrassés, d'instruire même ceux qui ne savent pas.

On peut s'entendre pour commencer les récréations par un *Ave Maria* aux pieds de la Sainte-Vierge, aux approches de ses fêtes, le samedi, pendant le mois de Marie.

On s'organise, s'il est nécessaire, pour soutenir les jeux, la loterie, les quêtes pour les pauvres, les pratiques de piété.

On montre un dévouement exceptionnel pour la petite Chapelle de l'étude, pour celle de la

classe, pour la crèche, pour le mois de Marie, de Saint Joseph, le reposoir de la procession, et tout ce qui peut contribuer à relever cette touchante cérémonie. On ne plaint ni sa peine, ni son temps ; et grâce aux bons exemples des Congréganistes, la Division se montre pieuse et dévouée.

On met le même zèle à tout ce qui peut réjouir les condisciples : comme les jeux du carnaval, les petites pièces et tout ce qui se présente de semblable.

En un mot, on s'efforce de faire passer dans la Division un peu de cet esprit d'union et de charité fraternelle qui fait le charme et le prix de la Congrégation.

Mais par dessus tout, on s'efforce de sauvegarder l'essentiel : on se conserve sans reproches, de manière à pouvoir servir de modèle pour la régularité, le travail, la piété, l'entrain dans les jeux. On ne souffre pas qu'il se tienne en présence d'un membre de la Congrégation des conversations de plainte contre les Maîtres, de murmures, ou trop légères. On ne tolère sous aucun prétexte que l'on s'entretienne d'amitiés particulières. On impose silence, si l'on croit le pouvoir, ou mieux on change de discours, et l'on fait jouer à quelque jeu.

On agit de même si l'on s'aperçoit qu'un ou plusieurs élèves groupent autour d'eux leurs condisciples ; c'est alors surtout que l'on s'efforce d'activer les récréations, et qu'on s'ingénie pour supprimer ces conciliabules, en entraînant leurs Membres, les uns après les autres, aux différentes parties.

Mais pour ces dernières choses, il faut éviter avec grand soin deux écueils également dangereux : le premier de se laisser aller par une charité mal entendue à imiter ce qu'on doit empêcher dans les autres ; le second de froisser cette même vertu de charité par trop de zèle à empêcher le mal et à procurer le bien, ce qui ne se fait jamais sans que le résultat ne soit pire que le mal que l'on prétendait guérir.

4° ŒUVRES DE ZÈLE HORS DE LA DIVISION.

Soin des pauvres. — Elles consistent surtout à visiter les pauvres et à leur porter les aumônes de la Division. Il faut faire la chose avec grand soin. On ne prend qu'autant de familles qu'on peut en assister. On désigne, à cet effet, trois ou quatre Congréganistes qui s'occupent activement de savoir ce qu'il faut porter et à qui.

A chaque visite, un d'entre eux accompagne le Directeur avec deux autres membres de la Congrégation. Lorsque les aumônes sont nombreuses et les visites par conséquent plus fréquentes, on peut s'associer quelque élève qui n'appartienne pas à la Congrégation. Puisque tous contribuent à l'aumône, on ne voit pas pourquoi quelques-uns ne la distribueraient jamais ; il paraît cependant raisonnable que la principale part revienne toujours aux Congréganistes.

Dans quelques Maisons on permet aux élèves de se priver d'une partie de leurs desserts pour les pauvres ; alors quelques Congréganistes sont chargés de recueillir ces offrandes ; on les porte ensuite avec les aumônes. Quelquefois aussi, aux approches des grandes fêtes, on porte un petit repas aux familles que l'on visite. On peut en préparer un pour les vieillards des Petites-Sœurs-des-Pauvres, et les Congréganistes se font un honneur et un bonheur d'aller le leur servir. Souvent aussi, le pain que les élèves ne mangent pas à leur goûter est destiné aux pauvres, et on le distribue ordinairement à la porte de la Maison. Dans quelques endroits, les Congréganistes le distribuent eux-mêmes, ainsi que les restes des repas.

Vers le jour de l'an, on met devant la crêche

la corbeille des pauvres, et chacun y dépose les friandises dont il se prive pour l'amour de l'Enfant Jésus. On porte ensuite ces bonbons à quelques pauvres familles ou à quelque asile ; ou bien on en fait un encan dont le produit est destiné aux pauvres ; bien entendu qu'alors chaque objet est vendu beaucoup au-dessus de sa valeur.

Dans plusieurs Congrégations, le Jeudi-Saint, le Directeur assisté des principaux Dignitaires lave les pieds à douze pauvres, les Congréganistes les baisent après lui. Les pauvres sont ensuite conduits au Réfectoire où on leur donne à dîner et une aumône. Ce sont les Congréganistes qui les servent.

On peut aussi faire pendant la récréation le catéchisme à de pauvres enfants ou à des vieillards, ou même préparer quelques abandonnés à la première Communion.

En un mot, il faut s'habituer de bonne heure à toutes les œuvres de miséricorde; car elles sont l'aliment de la vie chrétienne, et sans elles, la ferveur ne se soutient pas longtemps.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Pour ces bonnes œuvres, il est arrivé quelquefois que les Congréganistes se sont constitués en Société de Saint-Vincent-de-Paul et en ont adopté les règlements.

Outre que ces règlements ne sont pas faits pour des jeunes gens encore au Collége, un danger de cette mesure, c'est de laisser croire qu'il y a comme deux parties différentes de bien inhérentes par nature à chacune de ces Associations : le service de Dieu pour la Congrégation et le soin des pauvres pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; ce qui n'est pas vrai. Sans œuvres, la Congrégation ne pourrait pas vivre, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne subsisterait pas longtemps en dehors de l'amour de Dieu et de son service.

Un second danger serait de paraître légitimer en quelque sorte aux yeux de nos élèves la tendance de notre époque à se rendre indépendant en toutes choses, même dans les bonnes œuvres ; tandis que pour être dans l'esprit de l'Eglise et vraiment Catholiques, les bonnes œuvres surtout doivent se faire dans la dépendance et avec la direction du Prêtre.

V.

Des Moyens d'entretenir l'union dans la Congrégation.

1° RÉUNIONS HEBDOMADAIRES

Les Congréganistes en ont deux chaque semaine, ordinairement pendant les exercices spirituels de la Division; il faut faire en sorte qu'elles ne soient pas de beaucoup plus longues. Elles commencent par une ou deux dizaines de chapelet et le *Memorare* et se terminent par le *Sub tuum*. Quelques Congrégations suppriment le *Memorare*, d'autres le disent avant le *Sub tuum*. Quelquefois, au lieu du chapelet, on récite une litanie ou d'autres prières, suivant les circonstances ou la dévotion; il est important de n'en pas trop faire dire à la fois, mais il faut veiller à ce qu'elles se fassent pieusement, dévotement et avec attention.

Dans quelques Congrégations des Saints Anges, le Préfet ouvre toutes les réunions par

ces paroles : *Tout à Jésus par Marie,* auxquelles on répond en se mettant à genoux : *En union avec nos saints Anges*. Dans d'autres on répond : *Tout à Marie pour Jésus*.

Quelques instants avant chaque réunion, le Sacristain vient préparer l'autel et allumer les cierges, si cela est nécessaire ; le Portier met en ordre les bancs et les chaises, il se tient ensuite près de la porte à l'entrée et à la sortie pour donner de l'eau bénite. A la sortie, le Trésorier se tient aussi près de la porte et reçoit les offrandes que chaque Congréganiste juge à propos de faire pour l'entretien de la chapelle et les autres dépenses de la Congrégation.

Dans une des deux réunions hebdomadaires, on récite ordinairement une partie du petit office de la Très Sainte-Vierge, presque toujours Matines avec les suffrages de *Laudes*. Quelquefois on varie, et après avoir récité Matines une semaine, on récite *Laudes* et *Prime* la semaine suivante, ensuite *Tierce*, *Sexte et None*, enfin Vêpres et Complies. De temps en temps on supprime l'office, lorsque le Directeur a quelque chose d'important à dire, ou qu'il se présente quelque cérémonie à faire. D'autres fois, l'office des morts remplace celui de la Très Sainte-Vierge. Mais l'un et l'autre doivent toujours

être dits posément, distinctement, avec recueillement et édification.

Lorsqu'on ne récite pas l'office, le Directeur fait une petite exhortation. Il faut traiter les Congréganistes avec beaucoup de familiarité et de confiance. S'il y a quelque abus dans la Division, quelque déficit dans les devoirs, il ne faut pas craindre de les signaler à la bonne volonté des Congréganistes, afin qu'ils y portent remède dans eux et dans les autres. Lorsque la chose a été bien faite, on ne doit pas les priver de l'éloge auquel ils ont droit. En agissant de la sorte, on peut supprimer la plupart des abus, sans que l'autorité soit contrainte de s'en mêler, et lorsqu'elle juge à propos de le faire, sa charge est plus facile, puisque la meilleure partie de la Division conspire avec elle.

Enfin, il faut tâcher de rompre de temps en temps la monotonie des réunions par quelque exercice particulier.

2° FÊTES PRINCIPALES.

Il y en a ordinairement quatre par an pour chaque Congrégation : les deux patronales et deux autres. Aux fêtes patronales, il y a indul-

gence plénière pour tous les fidèles, même lorsque la fête est renvoyée à un autre jour. C'est une époque de renouvellement; on s'y prépare par une neuvaine ou un triduum. On y donne de la solennité. On invite, presque toujours par lettres, les Dignitaires des autres Congrégations, et les Pères de la maison qui ont quelques rapports avec les Congréganistes; le Maître des Cérémonies ou le Portier a soin de leur assigner des places d'honneur, ainsi qu'aux anciens Congréganistes, qui reviendraient participer à la fête. On prépare quelques chants plus soignés qu'à l'ordinaire; on orne la chapelle, l'autel, les prie-Dieu des Dignitaires; on fait habiller les Acolytes en soutanes, aubes ou surplis. Le Trésorier fait la quête à l'Offertoire. Les Congréganistes portent leur médaille et les nouveaux reçus font leur Consécration.

Mais il faut éviter tout excès; il ne faut pas faire plus de dépenses que l'on n'a d'argent, ni admettre, surtout en fait de musique, des choses capables de distraire ou de dissiper. Tout doit porter au recueillement.

Dans les fêtes comme dans toute autre chose, il doit y avoir une certaine gradation entre les différentes Congrégations. Les fêtes des Petits ne doivent pas avoir autant de solennité que

celles des Grands. Tout doit être relatif et contribuer au bien que l'on cherche : le contentement réel et le profit des Congréganistes.

Il est à désirer que la Communion soit nombreuse, sinon générale ; mais le Directeur, tout en portant les Congréganistes à s'approcher de la sainte table dans ces jours de fête, ne doit pas paraître exercer d'inquisition ; quelques-uns même affectent pour cela de s'absenter au moment de la Communion.

L'action de grâces après la Communion ne doit pas être interrompue par des chants, il vaut mieux les réserver pour le moment où elle est terminée. Quelquefois, on chante alors le *Magnificat*. Assez souvent aussi dans les Congrégations des Petits et même des Moyens, le Directeur fait lui-même l'action de grâces.

Après l'action de grâces et avant le cantique de la fin, le Préfet récite cinq *Pater* et cinq *Ave* pour gagner les indulgences, un *Pater* et un *Ave* pour celui qui a dit la Messe et adresse après l'évangile une allocution aux Congréganistes, un second *Pater* et *Ave* pour le Directeur de la Congrégation, un troisième pour les Congréganistes malades ou absents, et le *De profundis* pour les Congréganistes décédés. Quelquefois on récite aussi la prière : *O bone Jesu*.

3° MESSES MOINS SOLENNELLES.

Messe du Saint-Esprit. — Au commencement de l'année, les Congréganistes se réunissent dans leur chapelle en descendant du dortoir ou pendant la Messe des élèves pour assister en particulier au saint sacrifice, il y a un peu de solennité; ensuite ils se rendent à leur salle d'études et ils y demeurent pendant la Messe de communauté, pour attendre leurs condisciples, en remplaçant par leur travail le temps donné à la cérémonie. Ils sont alors sous la surveillance du Préfet; cependant le directeur ne les abandonne pas, il a soin de se trouver au milieu d'eux.

Messe des Morts. — La même chose se fait dans l'octave des Morts pour les Congréganistes défunts et lorsqu'on reçoit la nouvelle de la mort d'un Membre de la Congrégation. La réunion peut alors commencer plus tôt ou se prolonger davantage, si l'on récite l'office des Morts ou si le Directeur juge à propos d'adresser quelques mots à ses Congréganistes. La sainte Messe peut être suivie de l'absoute.

Messe du Mois. — On fait en sorte que

tous les mois environ, les Congréganistes entendent une Messe dans leur chapelle. Cette pratique contribue beaucoup à entretenir le zèle et la ferveur d'une fête à l'autre. Dans quelques endroits, on multiplie davantage ces Messes en particulier; mais il faut prendre garde à l'habitude qui ôte souvent leur prix aux meilleures choses. On choisit, autant qu'on le peut, une fête de la Très Sainte-Vierge.

Messe de l'Installation des Dignitaires. — Lorsque l'Installation des Dignitaires est séparée de leur élection, et que cette élection se trouve un peu éloignée d'une des fêtes de la Congrégation, on choisit ordinairement un dimanche pour célébrer celle de l'Installation. Cependant on ne fait pas d'invitations, et la fête, quoique solennelle, ne l'est pas autant que les quatre autres.

Fête des Adieux. — Vers la fin de l'année, on célèbre dans quelques Congrégations la fête des Adieux ou de l'Action de grâces; il ne faut pas l'omettre dans la Congrégation des Grands. Ceux qui doivent quitter le Collége renouvellent leur Consécration. La fête est fixée au dimanche qui précède les premiers départs; on cesse alors les autres réunions.

Lorsque l'année a été bonne et les Congréga-

nistes fervents, il est bon de terminer par cette cérémonie les exercices de la Congrégation. On choisit le dernier dimanche ; les Congréganistes seuls prennent part à cette fête et se groupent autour de l'autel. Après avoir communié, le Directeur leur adresse quelques paroles sur ce qu'ils vont faire ; ils viennent alors l'un après l'autre, par ordre de réception, renouveler leur Consécration ; pour abréger, ils s'arrêtent à ces mots : *Obsecro te ;* le Préfet renouvelle le dernier et achève la Consécration au nom de tous. Après quelques mots du Directeur, ils reçoivent la sainte Communion ; l'Action de grâces se fait en commun. C'est bien là le cas de se donner l'accolade fraternelle après la cérémonie, avant de se séparer.

Fête des Vacances. — Lorsque la chose paraît possible, on annonce avant la fin de l'année une fête pour le milieu des vacances, le 8 septembre par exemple. Les membres de toutes les Congrégations, qui le peuvent, s'empressent de s'y rendre. Il y a sainte Messe, Instruction, Communion, chant au moins de quelques cantiques.

4° PÈLERINAGE.

Préparatifs. — On accorde ordinairement à

chaque Congrégation un Pèlerinage tous les ans. Dans quelques Maisons, c'est un jour entier, mais alors on choisit un jeudi ; dans d'autres, on prend un jour de classe, mais on n'a que la matinée.

S'il y a dans les environs un lieu de Pèlerinage, il est bon de ne pas en choisir d'autre, surtout s'il est consacré à la Très Sainte-Vierge. Il ne faut pas cependant que ce but soit trop éloigné à cause de la Communion et de la dissipation fatigante qui accompagne toujours les longues courses à jeûn, à pied ou en voiture. S'il était possible, il vaudrait mieux faire tout le trajet à pied ; mais si l'on est obligé de prendre des omnibus, il faut les quitter assez à temps pour que le Pèlerinage soit un exercice de fatigue modérée et de mortification autant que de piété.

Voyage. — On part de bon matin en récitant la prière, à moins qu'on ne préfère se réunir à la chapelle de Congrégation, pour s'acquitter de ce devoir avant de partir. On y ajoute en route une petite méditation que chacun fait en son particulier. On se recueille de temps en temps, pour réciter un peu de chapelet, ou simplement pour garder le silence. Lorsqu'on approche du lieu du Pèlerinage, on récite les litanies de la Très Sainte-Vierge et l'on prépare en silence les demandes que l'on veut lui adresser.

Si on a la journée entière, on récite le Rosaire, on peut même dire le petit Office de la Sainte-Vierge. L'après-dînée ne doit pas s'écouler sans quelque visite au Très Saint-Sacrement, quelques pratiques de piété, plus rares cependant que celles du matin, mais qui ne permettent pas d'oublier que c'est un jour consacré à la dévotion.

Les Congréganistes s'organisent par rang de trois à trois pour les marches et le chapelet.

On doit veiller à ce qu'il n'y ait aucun excès dans les repas, surtout pour ce qui regarde les boissons ; il faut cependant que l'on s'aperçoive que l'on est en fête. Le déjeuner surtout doit être copieux, si on ne peut le prendre qu'un peu tard.

Il faut éviter avec grand soin tout ce qui pourrait changer le Pèlerinage en grand congé. Les Congréganistes ne doivent pas s'écarter les uns des autres et faire en quelque sorte bande à part ; ce qui ne peut s'allier avec la charité et l'union fraternelle.

Cérémonie. — Elle se compose de la sainte Messe pendant laquelle on chante des Cantiques, d'une Instruction ordinairement après l'Evangile, de la Consécration des nouveaux, de la Communion et de l'Action de grâces. Si on le peut, les Congréganistes portent leurs médailles et les Acolytes sont revêtus du surplis.

Les Congréganistes font à la Sainte-Vierge des lettres pour demander différentes grâces ; ces lettres sont remises cachetées au Directeur, qui les porte sur lui pendant la Messe ; elles sont ensuite brûlées sous les yeux de tous.

Après la Messe, on se rend au lieu où le déjeuner est préparé. Après l'avoir pris, on revient à la chapelle pour y chanter quelques cantiques et y réciter un peu de chapelet. On s'amuse aussi longtemps qu'on le peut, et l'on revient au Collége à l'heure indiquée.

Ce Pèlerinage profite presque toujours autant à ceux qui en sont témoins qu'aux Congréganistes, à cause de l'édification que donnent ces derniers par leur piété, leur docilité, leur sainte joie et le parfum de bonne éducation qui les accompagne.

5° QUELQUES AUTRES INDUSTRIES POUR ENTRETENIR L'UNION.

On se sert avec profit de réunions assez fréquentes pour les Congréganistes seuls, où l'on parle avec plus d'intimité encore. On pense en quelque sorte tout haut, et l'on peut y donner facilement à tous en général comme à chacun en

particulier des avis qui ne seraient pas aussi bien reçus dans d'autres circonstances. On oublie à peu près alors que l'on est au Collége. Le cœur s'élève et se remplit de saintes inspirations vers tout ce qui est bon et vrai, quelque difficulté que l'on puisse y rencontrer. Les enfants ne craignent pas d'être repris ou grondés, pourvu qu'ils sentent que la réprimande vient de l'affection que l'on a pour eux.

Quelquefois les Congréganistes ont un cantique propre de leur Congrégation connu d'eux seuls et qui ne se chante qu'en l'absence des Associés et des Approbanistes.

Quelquefois aussi ils se donnent l'accolade fraternelle : à la rentrée, au jour de l'an, avant la sortie.

Deux ou trois fois par an, les Congréganistes peuvent participer à des agapes, qui se composent de bien peu de choses, une brioche par exemple, et un peu de vin blanc.

On leur donne quelques promenades à part en forme de Pèlerinage, évitant avec grand soin qu'elles ne changent d'objet et ne deviennent des promenades de gourmandise ou de curiosité même légitime.

Dans quelques endroits, les Congréganistes ont porté la ferveur jusqu'à souffrir, désirer et

même demander que leurs frères de la Congrégation les avertissent publiquement de leurs défauts extérieurs. Mais pour introduire cette pratique et d'autres semblables, il faut être bien assuré qu'elles seront non-seulement acceptées, mais appréciées et sincèrement désirées ; autrement on s'exposerait à rendre la Congrégation moins agréable et par conséquent moins utile. C'est à la prudence à voir en tout ce qui est convenable et n'offrirait pas d'inconvénient.

Il faut toujours être en mouvement dans la Congrégation ; le *statu quo* est mortel. Aussi, autant qu'on le peut, faut-il se ménager de temps en temps quelque chose de nouveau : Réceptions, Messes, Fêtes, nouvelle dévotion... ; tous ont besoin de vie, et la vie est dans le mouvement.

Il est très important, toutefois, d'éviter la satiété, qui dégoûte même des meilleures choses. Ainsi, lorsque le Directeur s'aperçoit que la routine et l'habitude rendent les Congréganistes moins sensibles à tous ces moyens d'union et aux conversations fréquentes qu'il avait avec chacun d'eux, il se retire en quelque sorte pour un temps, diminue ou supprime ces conversations et les autres moyens d'union, pour s'en tenir purement aux deux réunions hebdomadaires. Les

Congréganistes sentent alors qu'il leur manque quelque chose ; ils se plaignent, et sont ensuite plus fervents et plus reconnaissants, lorsqu'on a repris les différentes pratiques de la Congrégation.

VI.

Des Répressions dans la Congrégation.

Un corps quelconque ne pourra jamais se conserver tel qu'il doit être, s'il ne possède la facilité de corriger ceux de ses membres qui le méritent, ou même d'exclure ceux qu'il ne lui est pas possible de corriger.

Toutefois le code pénal de la Congrégation n'est pas long, et elle ne paraît pas bien armée pour sa défense. La raison en est qu'étant fondée toute entière sur la bonne volonté et l'amour, elle ne sera jamais conduite que par l'amour et la bonne volonté. C'est là ce qu'il faut exciter dans tous les cœurs, dès le jour où l'on est reçu Approbaniste, ce qu'il faut ranimer sans cesse, ce qui rend les Congréganistes si attachés à leur Congrégation, et leur fait accomplir avec joie tous les sacrifices pour son bien et sa prospérité.

Les peines que la Congrégation peut infliger sont au nombre de trois : les réprimandes, la suspense et l'exclusion.

1° RÉPRIMANDES.

Elles peuvent se faire de différentes manières, et ce n'est qu'après avoir eu recours plus d'une fois inutilement à cet avertissement un peu solennel qu'il est permis de songer à la suspense. D'abord le Préfet ou l'Ange gardien se charge de

faire remarquer amicalement au coupable le défaut ou la faute qu'on lui reproche. Ordinairement cela suffit, et lors même qu'après quelques efforts le Congréganiste s'oublierait de nouveau, on ne doit pas s'en alarmer, mais avertir toujours avec grande charité. Chacun sait par sa propre expérience combien il est difficile de se corriger d'un défaut, même lorsqu'on est animé de la meilleure volonté.

Si cependant cela paraissait ne plus suffire, le Directeur ou le Préfet avertirait le délinquant au nom du Conseil de la Congrégation. Une seconde et une troisième fois, on peut ajouter quelque menace, à moins qu'on ne se voie presque dans l'impossibilité de l'exécuter.

La réprimande peut se faire en présence du Conseil, et la menace s'accentuer davantage. Elle peut encore se faire devant les Congréganistes seuls, s'il s'agit d'un des leurs ; devant la Congrégation entière, si le coupable n'est encore qu'Associé ou Approbaniste.

On peut aussi donner de légères pénitences de Congrégation, quelques courtes prières à réciter par exemple ; on indique quelquefois une neuvaine pour obtenir la conversion du coupable, ou bien on ajoute, à cette intention, quelques prières à celles qui se font déjà dans la Congrégation.

Mais ces réprimandes publiques doivent être rares, si l'on ne veut pas rendre les réunions de la Congrégation fastidieuses et désagréables.

Dans ces avertissements, il faut se préoccuper de deux choses : d'abord de ne pas laisser la lâcheté et l'à-peu près envahir la Congrégation, et de maintenir tous les membres dans l'humilité en leur parlant plutôt de leurs défauts que de leurs bonnes qualités ; ensuite de ne décourager personne ; ce qui arriverait infailliblement, si l'on voulait tout reprendre, ou exiger immédiatement une conversion entière, sans hésitation et sans possibilité de rechute. Il vaut bien mieux encourager toujours, on gagne bien davantage.

Comme les Grands sont plus raisonnables, il faut se contenter de les avertir très-sérieusement deux ou trois fois, mais presque toujours en particulier. Si cela ne suffit pas, on peut en conclure qu'ils n'ont pas de bonne volonté. C'est alors à la prudence de décider s'il vaut mieux prendre patience ou agir avec vigueur.

2° SUSPENSE.

Cette peine consiste en ce que celui qui la subit se trouve entièrement, pendant toute la durée

de l'épreuve, dans l'état de ceux qui n'appartiennent pas à la Congrégation. Il n'est pas privé cependant des prières et des bonnes œuvres de la Congrégation, ni des témoignages de zèle et de charité des autres Congréganistes, surtout des Dignitaires et de son Ange gardien. Quelquefois au lieu de suspendre entièrement un Congréganiste, on se contente de le faire descendre au rang inférieur d'Associé ou même d'Approbaniste. Dans les deux cas, lorsque la peine a été subie, le Congréganiste reprend son rang, sa place, ses charges, et tout ce qu'il avait dans la Congrégation, avant d'avoir été suspendu.

Cette peine peut être imposée pour un temps déterminé, huit ou quinze jours, un mois, ou bien jusqu'à ce que le coupable ait mérité son pardon par sa bonne conduite. La première manière est bien préférable, elle ne décourage pas l'élève qui sait sur quoi compter, combien de temps doivent durer ses efforts, et quel en sera le prix.

Ce qui peut motiver cette mesure serait surtout le scandale que donnerait un membre de la Congrégation à ses frères et à ses condisciples par une habitude de paresse, de désobéissance, de murmures, de lâcheté, ou même d'à-peu près, dont il ne songe pas à se corriger, malgré les

avertissements réitérés de l'Ange gardien, du Préfet, du Directeur, les réprimandes, les menaces. Puisque chaque Congréganiste doit servir de modèle, il est évident qu'en s'obstinant dans ses mauvaises habitudes, il donne du scandale, déshonore la Congrégation et la met, autant qu'il est en lui, dans l'impossibilité de faire le bien.

Il peut arriver aussi qu'une faute commise par un Congréganiste paraisse ne pouvoir pas être réparée autrement. C'est alors une triste nécessité ; mais la peine infligée détruit le scandale, et en paralyse les mauvais effets.

Ces suspenses doivent être très rares, on ne les impose que lorsque tous les autres moyens ont été inutilement employés, et que le coupable lui-même est obligé de confesser que la Congrégation est une bonne mère, et qu'elle a fait pour son enfant au-delà même du possible.

C'est une véritable tristesse pour les autres Congréganistes, et le jour du retour sera pour tous un jour de fête et de joie.

On a porté dans quelques Congrégations la loi qu'un membre qui aurait mérité une note faible déterminée : *i, ei* ou *e*, serait par là même suspendu de la Congrégation. Cette mesure présente plusieurs inconvénients considérables.

D'abord, elle met l'élève à la merci du Professeur ou du Surveillant, qui peuvent se tromper et infliger une note trop sévère dont les suites pourraient être aussi injustes que funestes.

En même temps, elle lie les mains au Professeur et au Surveillant, qui, sachant le résultat de cette note, épargneront le coupable; plus d'une fois cependant celui-ci aurait eu besoin, pour se corriger, d'une note semblable.

Enfin, comme il est impossible que dans une réunion d'enfants, il n'y en ait pas toujours quelques-uns qui se relâchent, et cela à peu près à tour de rôle, les suspenses se multiplieraient à l'infini, deviendraient une espèce de jeu, et comme le mauvais exemple se propage bien plus facilement que le bon, la Congrégation pourrait se trouver réduite à un si petit nombre de membres qu'elle n'aurait plus aucune influence; sans parler du découragement de tous, incertains s'ils n'auront pas à subir le lendemain le sort que leurs frères ont subi la veille.

3° EXCLUSION.

C'est là le dernier remède qui assurément doit être extrêmement rare, et ne peut raisonnable-

ment être employé que lorsque l'on a épuisé dans un esprit de charité tous les autres moyens, et qu'ils ont été inutiles. Il ne s'agit plus de procurer le bien du coupable, mais de sauver le corps entier par le retranchement d'un de ses membres.

Comme la Congrégation est une famille, l'exclusion d'un de ceux qui lui appartiennent est pour elle le sujet d'une amère douleur, un fait exceptionnel qui ne s'oublie jamais et dont le souvenir est toujours bien pénible pour tous.

Une faute, même très grave d'un Congréganiste, ne doit pas être punie de la sorte, si elle peut être réparée, et si cette réparation noblement acceptée et accomplie détruit le scandale de la faute aux yeux des condisciples ; car c'est l'honneur de la Congrégation que l'on doit vouloir sauvegarder par cette mesure.

Lorsque l'exclusion a été reconnue absolument nécessaire, on ne peut cependant pas la prononcer sans l'assentiment du R. P. Recteur. Il est même quelquefois bien mieux que ce soit lui qui porte la sentence. On évite par là à la Congrégation l'odieux du renvoi, et aux Congréganistes la peine immense d'avoir à le prononcer, peine si grande que quelquefois ils ne parviennent pas à la vaincre.

Dès que la peine a été infligée, et le Congréganiste exclu de la Congrégation, on enlève son nom du tableau, et on enregistre brièvement le fait dans le livre du Secrétaire, sans en donner les motifs. Dès ce moment le malheureux devient étranger à son ancienne famille, et si plus tard il voulait y rentrer, il lui faudrait passer par les mêmes épreuves que ceux qui ne lui ont jamais appartenu. Les Congréganistes prieront beaucoup pour lui obtenir cette grâce, mais en leur particulier ; son nom ne sera pas même prononcé en public.

CONCLUSION

De l'Avenir du Congréganiste.

Adolescens, juxtà viam suam, etiàm cùm senuerit, non recedet ab. ea.
(Pr. XXII, 6.)

Avant d'abandonner le Collége et la Congrégation pour embrasser une carrière, le jeune homme doit se recueillir, prier et examiner deux choses : quelle est la place que Dieu lui destine dans la société et comment il pourra remplir les devoirs de sa nouvelle position. Pour obtenir ce double but, il est excellent de faire avant la fin des études une retraite sérieuse. Là, seul avec Dieu seul, le Congréganiste entend sa voix, prend le parti et la résolution que le Seigneur lui inspire. Assuré de ses volontés divines, il marchera avec plus de confiance dans le chemin que lui a tracé la Providence.

Pour que ces retraites produisent tout le bien qu'on en espère, les Retraitants ne doivent pas être trop nombreux ; ils seront éloignés de leurs

condisciples (une maison de campagne est ce qui convient le mieux) ; on leur donnera à chacun une chambre, ou du moins un endroit où ils puissent demeurer seuls et sans témoin, le jour et la nuit ; ils auront la facilité de visiter le Très Saint-Sacrement et de passer à ses pieds tout le temps que leur suggérera leur dévotion ; ils garderont le silence même pendant les récréations durant les quatre jours entiers de la retraite, car il faut bien au moins ce temps-là.

Mais surtout ils doivent être sous la conduite d'un Directeur éclairé qui leur donnera les points de méditation, mais non pas des instructions. Il faut qu'ils aient en lui toute confiance, et qu'ils puissent à toute heure conférer avec lui des grandes questions qu'il s'agit pour eux de résoudre.

1° VOCATION.

Le but de la Congrégation n'est pas certainement de donner la vocation à la vie religieuse ou à l'état sacerdotal, ce qui n'appartient qu'à Dieu seul, mais de disposer le jeune homme à ce qu'il entende l'appel de la grâce et le suive avec courage, quelle que soit la carrière que

Dieu lui destine, car sa divine Providence, qui a créé les sociétés et qui les conserve avec sagesse et amour, a désigné à chaque homme la place qu'il doit y occuper, et lui a préparé des secours abondants et spéciaux dans cette route déterminée. L'appel à une vocation plus sainte est une grâce de choix que Dieu fait à qui il lui plaît, mais, sans aucun doute, bien plus fréquemment qu'on ne le pense généralement dans le monde. Et, pour le dire en passant, si l'on rencontre tant de personnes malheureuses, ennuyées, mécontentes de leur sort et sans force contre l'infortune, c'est souvent parce que ces déclassés ne sont pas à la place que le Seigneur leur avait destinée, en un mot, parce qu'ils ont manqué leur vocation.

Le rôle du Directeur, à ce point de vue, pendant l'éducation, est de fortifier l'âme de l'enfant et du jeune homme, de l'accoutumer à la véritable vertu, aux sacrifices quotidiens que doit de toute nécessité s'imposer celui qui veut devenir et demeurer toujours l'homme du devoir pour Dieu. Quelle que soit alors la volonté du Seigneur, il l'embrassera avec courage et l'accomplira fidèlement dans l'état ordinaire, comme dans l'état de perfection.

Le jeune homme ainsi accoutumé à entendre

l'appel du Seigneur aux différents sacrifices que demande le devoir, et à y correspondre avec fidélité, se trouve bien préparé à entendre l'appel à une vie plus parfaite, si le Seigneur lui accorde cette grâce ; il est en même temps porté à y souscrire, suivant en cela l'habitude qu'il a prise d'une grande docilité à la grâce.

Mais si par malheur le jeune homme n'a pas été l'homme du devoir, s'il s'est contenté de peu au service de Dieu, s'il a toujours cherché à fuir la peine, s'il a agi ordinairement par des motifs humains d'honneur, d'intérêt, de plaisir, il est évident que la seule pensée d'une vie plus parfaite l'épouvante, qu'il en repousse l'idée comme une chimère et se figure que le Seigneur ne peut pas lui demander une chose qu'il regarde comme impossible.

Il pourrait arriver cependant que la pensée de la vie religieuse ou de la vie sacerdotale se présentât à son imagination sous un aspect spécieux, et que dans sa légèreté il ne fît attention qu'aux choses extérieures qui ont pu lui inspirer quelque attrait, sans s'occuper le moins du monde des sacrifices et des renoncements d'une telle vocation. Il est clair que ce n'est pas encore là une marque suffisante de vocation et que si le Seigneur n'achève son œuvre par des grâces et

des lumières postérieures, il n'arrivera pas à cette vie plus parfaite qu'il avait rêvée, ou il n'y persévérera pas.

Le devoir du Directeur est d'instruire le jeune homme, de lui faire bien comprendre les sacrifices que demande une telle vie, de lui faire examiner s'il sent en lui-même la force et le courage de les faire, de telle sorte qu'il agisse en pleine connaissance de cause et ne se détermine qu'après s'être assuré qu'il a reçu de Dieu le pouvoir et la volonté de se sacrifier à lui dans cette sainte vocation.

Mais lorsque le jeune homme, aidé de la grâce, a compris clairement l'appel du Seigneur et y a librement consenti, il ne doit plus examiner, plus délibérer. Il est vrai qu'une telle vocation oblige bien rarement sous peine de péché, puisqu'elle n'est ordinairement qu'un conseil ; mais celui qui est ainsi appelé, ferait injure à Dieu, s'exposerait à une vie malheureuse et mettrait même plus d'une fois son salut en danger, s'il ne suivait la volonté que Dieu lui a manifestée et pour l'accomplissement de laquelle il lui a promis des secours abondants.

Il ne doit pas non plus retarder sous aucun prétexte : *Nescit tarda molimina spiritus sancti gratia*. L'âge n'est pas un obstacle.

Nous ne devons pas être plus sages que l'Eglise, qui n'en a fixé aucun pour admettre dans le clergé, par la cérémonie de la tonsure, et qui accepte les vœux solennels à seize ans, approuvant par là même que l'on commence le Noviciat à quinze. Au moins, n'est-il pas nécessaire d'avoir dépassé les années de la jeunesse pour être fidèle à l'appel du Seigneur.

Si des circonstances indépendantes de sa volonté obligent le jeune homme à différer son entrée en religion ou au grand séminaire, il lui faut beaucoup de prudence et de fidélité pour ne pas se rendre indigne de sa sainte vocation. Qu'il fasse d'abord avec générosité et sans se décourager jamais tout ce qui sera en son pouvoir pour écarter les obstacles et en triompher ; mais en même temps qu'il ne se considère plus comme étant du monde, qu'il y vive comme n'y vivant pas, qu'il évite ses plaisirs, ses joies, ses fêtes, qu'il accomplisse avec fidélité les occupations qu'il s'est imposées, ou que l'on exige de lui, qu'il s'adonne à la prière, à la méditation, aux saintes lectures, qu'il s'approche souvent des sacrements, en un mot, qu'il se considère et se conduise comme un exilé qui veut à tout prix obtenir la fin de son exil et ne peut se livrer à la joie tant qu'il est loin de Sion.

2° LE CONGRÉGANISTE DANS LE MONDE.

Lorsque, dans sa retraite, le Congréganiste, comme il arrive au plus grand nombre, n'a pas senti l'appel du Seigneur à une vie plus parfaite, il ne doit ni s'affliger ni se décourager. Son partage est encore assez beau. Il y a bien des demeures différentes dans la maison du Père Céleste, et il peut arriver que sa récompense soit un jour plus grande que celle d'un ecclésiastique ou d'un religieux, s'il a été plus fidèle et plus dévoué.

Mais il doit prendre des résolutions fermes et vigoureuses pour bien commencer à marcher dans la carrière que Dieu lui a destinée. Jamais de découragement; jamais de respect humain; vie très-occupée, prière et sacrements.

Si dans nos colléges et dans les autres établissements chrétiens d'éducation, la Congrégation a réalisé son programme, les jeunes gens qui ont terminé leurs études sentiront le besoin de se grouper d'abord pour se conserver, ensuite pour continuer la vie de famille dont la Congrégation leur a fait goûter le bonheur.

Il ne sera pas difficile de les réunir, et par des exercices moins nombreux et appropriés à leur

nouvelle existence, de les maintenir dans l'esprit de zèle et de dévouement à la Très Sainte-Vierge. On fondera des réunions, des cercles dans lesquels on n'admet que des jeunes gens pieux, lors même qu'ils n'auraient pas été Congréganistes. On n'exige d'eux que ce qui est nécessaire pour la conservation de leur vertu, on s'ingénie pour leur faire trouver du plaisir et du profit dans leurs réunions.

Il est bon, si l'on veut assurer la persévérance, que l'on choisisse quelque œuvre de zèle ou de charité à l'égard du prochain, et que tous s'en occupent activement. On ne doit pas oublier cependant que toute réunion de bons catholiques qui se fait pour la sanctification propre ou pour celle du prochain doit être dirigée par un prêtre. Son emploi sera toujours d'empêcher les Membres de se tromper et de les conduire au plus grand bien, selon les circonstances et leurs dispositions. Que l'initiative vienne des Membres, rien de plus juste ; on ne doit pas leur imposer une direction différente de celle qu'ils désirent, mais le prêtre servira toujours de conseil, de régulateur, de modérateur. Avec lui, on est sûr de ne pas s'égarer. Sans lui, au contraire, l'esprit particulier ferait facilement dévier, ou du moins paralyserait les intentions les plus généreuses.

Lorsque l'œuvre bien organisée commence à prospérer, si ses Membres désirent se former en Congrégation, pour y trouver encore le bonheur et les secours dont ils ont gardé un si doux souvenir, et profiter des Indulgences et autres faveurs que les Souverains Pontifes ont prodiguées à ces saintes Associations, ils choisissent un Préfet et deux Assistants, et bientôt ils sont en mesure de solliciter l'affiliation à la Congrégation du Collége romain.

Pour assurer, en attendant, le bien et la persévérance, on réunit en particulier les Membres les plus fervents; le Cercle devient pour eux le but principal de leurs efforts et de leur zèle. La famille de la Sainte-Vierge se continue, s'augmente au milieu de la jeunesse chrétienne qui l'entoure. Si chaque Cercle ou Œuvre semblable a son noyau de zèle, on comprend assez quelle force pour le bien surgira nécessairement du développement qu'il ne peut manquer de donner à ces réunions consacrées à Marie.

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS 3

PREMIÈRE PARTIE

DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE CONGRÉGATION.

I

DE LA NATURE ET DE LA FIN DES CONGRÉGATIONS

1° Sanctification des Membres de la Congrégation 11
Congrégation des Petits 12
Congrégation des Moyens 12
Congrégation des Grands 14
2° Sanctification des Divisions 15

II

DU DIRECTEUR DE LA CONGRÉGATION.

1° Qualités que doit avoir le Directeur 19
Zèle actif 19
Sans empressement 20
Esprit sérieux 21
Égalité de caractère 22
Union avec les élèves 23
Union avec les Maîtres 24
2° Rapports du Directeur avec les Membres de la Congrégation 26
Conversations 26
Instructions 27

III

DES MEMBRES DE LA CONGRÉGATION.

1° Choix des Membres de la Congrégation 29
Ceux qu'il ne faut pas admettre 29
Ceux qu'il faut recevoir 30
Leur nombre 31
2° Formation des Congrégations 32
Formation première 32
Réforme 34
Nouveau Directeur 35

IV

DES DANGERS QUE POURRAIENT RENCONTRER LES MEMBRES DE LA CONGRÉGATION

1° Dangers de la part des Condisciples 39
Jalousie ou mépris 39
Soupçon d'être Dénonciateur 41
2° Dangers de la part du Congréganiste lui-même. .. 43
Orgueil 43
Amitiés particulières 44

V

DES OBSTACLES QUI POURRAIENT S'OPPOSER AU BIEN DES CONGRÉGATIONS.

1° Obstacles du côté des choses extérieures 49
Local peu commode 49
Peu de facilité pour les réunions 50
Réunions trop rares ou trop courtes 51
Peu de liberté laissée au Directeur 52
2° Obstacles du côté des élèves 53
Esprit écolier 53
Esprit du monde 55
Manque de confiance 56

SECONDE PARTIE

DE LA VIE D'UNE CONGRÉGATION.

I

DES RÉCEPTIONS DANS LA CONGRÉGATION.

1° Précautions à prendre pour faire avancer dans la Congrégation 61
2° Degrés inférieurs..... 64
Postulants 64
Approbanistes 65
Associés. Admission 67
Réception..... 68
3° Congréganistes 69
Admission 69
Consécration..... 71

II

DE L'ÉDUCATION DES CONGRÉGANISTES.

1° Fondement de la sanctification du Congréganiste .. 75
2° Progrès de la sanctification du Congréganiste pour son propre bien..... 76
Victoire sur le découragement 76
Combat contre le respect humain 78
3° Progrès de la sanctification du Congréganiste pour le bien de la Division 79
Bon esprit 79
Charité 86
Zèle 82

III

DU GOUVERNEMENT DE LA CONGRÉGATION.

1° Dignitaires 85
Différentes charges 85
Fonctions des Dignitaires 85
Renouvellement des charges 87
Election et Installation des Dignitaires 88
2° Pratique de l'Election et de l'Installation 90
Conseil 90
Election du Préfet 90
Installation du Préfet 93
Election et Installation des Assistants 94
3° Election et Installation séparées 95
Election 95
Installation 96

IV

DES TRAVAUX DES CONGRÉGANISTES.

1° Œuvres de zèle propres au Congréganiste en particulier 97
2° Œuvres de zèle propres à la Congrégation elle-même 98
3° Œuvres de zèle dans la Division 101
4° Œuvres de zèle hors de la Division 103
Soin des Pauvres 103
Société de Saint-Vincent-de-Paul 105

V

DES MOYENS D'ENTRETENIR L'UNION DANS LA CONGRÉGATION.

1° Réunions hebdomadaires 107
2° Fêtes principales 109
3° Messes moins solennelles 112
Messe du Saint-Esprit 112
Messe des Morts 112

Messe du mois 112
Messe de l'Installation des Dignitaires 113
Fête des adieux 113
Fête des vacances 114
Pèlerinage 114
Préparatifs 114
Voyage 115
Cérémonie 116
5° Quelques autres industries pour entretenir l'union 117

VI

DES RÉPRESSIONS DANS LA CONGRÉGATION.

1° Réprimandes 121
2° Suspense 123
3° Exclusion 126

CONCLUSION

DE L'AVENIR DES CONGRÉGANISTES

1° Vocation 130
2° Le Congréganiste dans le monde 135

Saint-Etienne, imp. FORESTIER, rue de la Bourse, 2.

060.51
F 846
6603
FRANCHET, CHARLES
AUTHOR
Directoire des Congregation
TITLE
DATE LOANED | BORROWER'S NAME | ROOM NUMBER

6603